IMPRESSIONS
BROCHAGES,
RÉGLAGES
RELIURES
DE TOUTES SORTES.
Exécutés à L'ETENDARD [illegible] goût et promptitude, à des p[illegible]dant toute compé[illegible]

Biblio. Parlement

L'ETENDARD

Sous la direction d'un Comité • • • *Henri Trudel, Rédacteur*

L'ETENDARD
—IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
CARON & CIE,
EDITEURS-PROPRIETAIRES
Administration et Rédaction
35 RUE ST JACQUES
MONTRÉAL

10ème Année | MONTREAL, MARDI, 26 JUILLET 1892 | No 152

MONTREAL
MARDI, 26 JUILLET 1892

LE "CANADA-REVUE"

Simple eteignoir.

Quelquefois l'on compare à un phare un journal sérieux, qui travaille sincèrement à répandre des principes solides et pratiques. En effet une feuille de ce genre éclaire, dirige le public au milieu des fluctuations du monde, comme le foyer de lampes puissantes, aux bords de la mer, guide les navires sur les côtes de l'Océan. Certains journaux jouent un rôle contraire ; ils acceptent la triste mission d'éteindre la vérité et le bien partout où ils les rencontrent ; pour nous servir d'un mot (qu'il doit s'appliquer) du Canada-Revue, ils ressemblent "au capuchon d'un éteignoir". Quel beau capuchon, qui, au lieu de s'abaisser tous les mois promet de s'abattre chaque semaine.

Il va sans dire d'abord que la modestie est la moindre qualité des rédacteurs. Voyez plutôt : "Tout est à refaire dans l'éducation supérieure et élémentaire." Ouida, messieurs, vous le prenez de haut. Ainsi, à votre humble jugement, jusqu'à ce que je ne sais quelle circonstance vous ait placés sur le théâtre de la vie, l'enseignement n'était rien qui vaille, jusqu'à cette heure, personne n'entendait rien en cette importante matière, il ne s'est pas rencontré un seul individu capable de donner les plus simples éléments ?

Permettez-nous d'avoir une opinion différente en attendant les preuves de vos affirmations. Il ne nous appartient point de soupçonner votre compétence. Toutefois, vous aurez du mal à démontrer, à défendre vos premières accusations pour ne pas dire vos premières sottises.

Eh quoi ! vous avez l'audace d'écrire :

"Les livres d'écoles employés pour instruire notre jeunesse sont tous idiots, si innombrable que soit leur liste."

C'est là gâter un peu votre cause ; car nous devons nous défier d'une sentence aussi exclusive. Pas n'était besoin d'analyser (comme vous l'avez fait) *tous* nos livres classiques afin d'aboutir à cette conclusion. Je crois qu'en ouvrant un simple petit dictionnaire et en pesant la force de ce mot *idiots*, vous auriez regardé, à deux reprises, à appliquer cette épithète.

La classe lettrée actuelle, qui, par malheur, n'a pu bénéficier des précieuses découvertes ménagées par vous, dément que son instruction et son éducation aient été puisées dans des lieux idiots ; à toute règle, sans doute, il y a des exceptions, et je crains que vous n'en soyiez ; l'exception confirme la règle.

Maintenant, qui aurait songé à la cause de cette abondance d'ouvrages idiots? On ne la trouverait pas en mille. La voici, suivant le *Canada-Revue* ; Cela fait "l'affaire des frères imprimeurs et des frères relieurs." C'est ingénieux, n'est-ce pas ? Qu'une revue produise deux ou trois balourdises de ce calibre et je lui assure existence.

De là sorte des religieux voués à la pauvreté subordonneraient l'œuvre capitale de l'instruction à l'avantage d'un profit commercial ? Supposez un peu plus de sens commun à vos lecteurs. Quant aux bons Frères, ils n'ont qu'à mépriser des suppositions aussi ridicules. Est-ce qu'un passant sur la rue s'amuse à regarder un roquet qui lui aboie aux talons ?

Je voulais parler encore de l'université *laïque* française pour les filles ; à un autre jour. Qu'il suffise, en ce moment, de rappeler qu'en France, cette institution est une source de ruines morales et financières.

Du reste, c'est trop déjà combattre un mannequin de paille que la plus simple réflexion du peuple peut jeter à terre.

FRANCIS.

BULLETIN

Un discours de M. Floquet.

M. Floquet, président de la chambre des députés a jugé à propos de faire, une fois de plus, allusion à la guerre de la revanche. Dans une allocution qu'il a prononcée à l'occasion d'un anniversaire militaire, il s'est exprimé en ces termes :

"La guerre peut tuer les hommes par centaines de mille, elle peut ravager les pays, ruiner les peuples mais il y a des résultats qu'elle ne peut atteindre.

"Elle ne pourra jamais contraindre les nations qui ont le sentiment de leur vitalité à abandonner leur autonomie, ni les effacer de l'histoire. La guerre ne le pourra jamais pas plus que la diplomatie, quels que soient les moyens que celle-ci emploie. Les nations fortes si elles viennent à être conquises ont toujours à leur portée l'arme de la revanche. Il faut qu'elles sachent attendre l'heure et qu'elles se préparent lentement, sagement, d'un effort continu et réfléchi, jusqu'au moment de l'action décisive, de la victoire définitive sur l'ennemi triomphant."

Relations franco-italiennes

Le *Siècle*, parlant de la réception à l'Elysée de M. Ressmann, le nouvel ambassadeur, dit ;

Nous avons du plaisir à constater que le nouvel envoyé du roi Humbert a insisté, plus que l'exige le cérémonial, sur son attachement pour notre pays, sur la mission "franchement amicale" qui lui *a été confiée*, sur la nécessité pour les deux gouvernements de maintenir "les liens si nombreux" qui unissent les deux peuples.

Il a parlé enfin de "la réalisation de cet idéal supérieur, le seul digne de la civilisation, qui est la paix," par le respect des droits réciproques.

Peut-être sera-t-on tenté de voir dans ces derniers mots une sorte d'accusation indirecte et de reproche au gouvernement français de n'avoir pas toujours respecté les droits de l'Italie, notamment en s'emparant de la Tunisie. Il est vrai que l'Italie a été froissée de notre prise de possession d'un territoire qu'elle convoitait elle-même depuis longtemps, mais on ne saurait sérieusement prétendre que la convoitise crée ce qu'on appelle des droits.

La réponse du président n'est pas montée au ton d'effusion de l'allocution de M. Ressman ; elle est plus officielle et plus froide. M. Carnot accueille avec complaisance les épanchements du nouvel ambassadeur d'Italie, mais il semble lui dire : "Tout beau ! nous verrons comment les sentiments d'amitié que vous exprimez se traduiront dans les faits." Cette attitude prudente est suffisamment justifiée par les engagements qui lient le roi Humbert avec l'empereur Guillaume.

Le prince de Bismarck

Le prince de Bismarck a été avant-hier, à Kissingen, l'objet d'une très importante manifestation. Des trains spéciaux ont amené à Kissingen des miliers de personnes venues de Cobourg, Damstadt, Meildbourg, Carlsruche, Mannheim, etc. Répondant à l'adresse, qui lui a été présentée, le prince de Bismack a déclaré ;

"Jamais ministre n'a reçu ovation pareille à celle qui vient de m'être faite faite. Je l'accepte comme un tribut de reconnaissance pour l'œuvre que j'ai accomplie. Mes amis, a-t-il ajouté, voudraient m'engager à garder le silence. Mais je ne puis consentir à abandonner mon droit de parler."

La question du Maroc

Le correspondant viennois du *Chronicle* annonce que l'Espagne va provoquer la réunion d'une conférence européenne qui aura pour mission de trancher la question du Maroc. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie seraient représentées à cette conférence.

ECHOS

LA TEMPERATURE

Toronto, 25—11 p. m.

Pression atmosphérique comparativement basse sur la partie Nord du continent normale sur la partie Sud. La chaleur est grande partout.

Température minimum et maximum —Calgary, 44-64 ; Prince Albert, 48-74 ; Qu'Appelle, 46-74 ; Winnipeg, 54-82 ; Port Arthur, 60-86 ; Toronto, 71-86 ; Montréal, 74-86 ; Québec, 62-84 ; Halifax, 58-84.

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures

St Laurent, région supérieure et inférieure—Vents frais et modérés, sud et ouest, généralement beau temps et très chaud ; averses locales avec tonnerre.

A MONTREAL

Il paraît que le dernier mot n'est pas dit à propos des tramways électriques. Le conseil sera appelé à reconsidérer son vote accordant son contrat à la compagnie des chars urbains.

—

M. l'abbé Morin part demain soir, à 8.40 heures, par le Pacifique Canadien, pour Edmonton, avec un nouveau détachement d'une trentaine de colons qui vont s'établir au Nord-Ouest.

—

A un de nos confrères, l'échevin Cunningham a dit que la compagnie des chars urbains était contrôlée par la compagnie du Pacifique.

—

Le maire McShane devait s'embarquer ces jours-ci pour New-York avec M. Duncan McIntyre, mais il a remis ce voyage indéfiniment.

Le premier magistrat veut rester à son poste pour empêcher le maire suppléant de signer le contrat avec la compagnie des chars urbains.

—

La faillite de la compagnie manufacturière de sucre de betterave, de Farnham, ne sera pas, dit-on, le coup de mort de cette industrie dans le pays. Nous sommes informé que l'un de nos concitoyens les plus entreprenants fait actuellement des démarches pour reconstituer une nouvelle compagnie.

Une escadre américaine viendra croiser dans les eaux du golfe et du fleuve St Laurent cet été. Il est à espérer que nos marins des Etats-Unis ne manqueront pas de visiter Montréal.

Les epigrammes celebres

Gardons-nous des bavards qui parlant [sans vergogne,
Font plus de bruit que de besogne.
VIENNET.

A OTTAWA

Une dépêche annonce que Mgr O'Mahony, évêque de Toronto, est mourant. L'archevêque de Kingston est allé auprès du malade.

—

La Cour Suprême a renvoyé la contestation de l'élection de M. Fauvel, député de Bonaventure.

—

L'honorable M. Haggart, ministre des chemins de fer et canaux, part demain pour une tournée d'inspection sur le chemin de fer Intercolonial. Il sera accompagné de M. Screiber, l'ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement.

Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ayant voté le subside nécessaire à la construction d'une voie ferrée devant aller de St Félix de Valois à St Jean de Matha, dans le comté de Joliette, les travaux doivent commencer sous peu de jours pour se continuer activement afin que cette voie ferrée soit terminée à l'automne.

L'esprit d'autrefois

Mme de Staël, voulant savoir, un jour, si elle était aussi aimée du prince de Talleyrand qu'une autre femme, lui dit :

Si nous tombions toutes les deux à la rivière, laquelle de nous retitireriez-vous d'abord ?

—Je suis sûr, madame, répondit le diplomate, que vous savez nager comme un ange !

A L'ETRANGER

L'éruption de l'Etna diminue de violence.

—

Le *Times*, de Londres dit que lord Salisbury résignera aussitôt que la chambre aura donné contre lui un vote de non confiance.

—

La tentative d'assassinat commise sur la personne de M. Frick, président de la compagnie Carnegie à Pittsburg, par un anarchiste russe du nom de Bergmann, est l'un des incidents les plus regrettables de la grève actuelle. Les grévistes déclarent qu'ils n'ont pas encouragé cet acte criminel.

—

Dernier mot d'un article de M. Jules Simon dans le *Temps* :

Il n'y aurait pas grand mal quand le français que nous expédions au loin retarderait un peu sur le jargon à la mode. Nos frères du Canada parlent le français du dix-septième siècle. Quand on ne le connait plus que dans les éditions des Etienne ou des Cramoisy, rien n'est plus agréable que de le retrouver à Montréal, sur les lèvres d'une belle Canadienne.

—

Les dernières dépêches annoncent que d'un jour à l'autre, on peut s'attendre à l'entrée triomphale du général Crespo dans Caracas, à la tête de 20,000 hommes.

Crespo était, samedi, à Los Teques, à deux jours de marche de la capitale et se préparait à se diriger sur la ville.

Feuillets détachés d'album :

Si l'art du philosophe est de diriger l'opinion, l'art de l'ambitieux est de la suivre.

Tout au dehors, dit à l'individu qu'il n'est rien. Tout au dedans, lui persuade qu'il est tout.

LE GOUPILLON

Marlborough s'en va-t-on guerre

Comme le défunt Marlborough du bon vieux temps, la gent radicale est partie en guerre. Contre qui ? Contre les communautés religieuses et la *prêtraille*, parbleu ; a-t-elle d'autres ennemis? Et quand reviendra-t-elle? Ah ! ma foi, a Pâques ou à la Trinité, je suppose, toujours comme la chanson. Si au moins elle en peut revenir !

Les quartiers généraux sont à Montréal. Un petit fort a été établi à Ste Scholastique au-dessus duquel flotte le drapeau rouge surmonté du bonnet Phrygien. C'est là que se recrutent les conscrits. Ils vont bien les *jeunes*, malgré les noms plus ou moins bizarres auxquels ils répondent. Comme ils n'ont pas encore l'âge de raison, on ne leur a pas encore donné la carabine nouveau modèle. Le vieux fusil à pierre de feu le Dr Chénier fait leur affaire pour le moment. Mais faut voir comment ils s'en servent. Les mânes du pauvre docteur doivent frémir surtout depuis que ses cendres reposent dans le mouchoir rouge du Dr Marcille.

Chaque semaine, les *jeunes* font l'exercice dans un "joli petit cœur" de feuille de chou qui se publie dans la cuisine du fort. Ils font du journalisme "par principes." Ah ! oui ! ils en ont des principes, et de beaux ! Ils veulent "dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas." Tiens, tiens ! Mais ceux qui pensent tout bas ont plus d'esprit qu'eux et ne font pas imprimer leur plus sottes pensées. "Ils ne veulent pas vivre du journalisme ni de leurs principes." Ah ! là-dessus, je les approuve : ils font preuve de gens pratiques qui n'aiment pas à mourir de faim ; ils veulent se conserver assez de force pour faire la guerre au goupillon.

Ah ! le pauvre goupillon ! faut voir s'il en passe des mauvais quart-d'heure entre les mains *des jeunes*. Aussi, pourquoi le goupillon de "l'évêque Lartigue" n'a-t-il pas voulu bénir les restes du défunt docteur qui leur a légué son fusil ? Et pourquoi le goupillon de "*l'archevêque Fabre*" a-t-il suivi son exemple? En voilà-t-il des idées arriérées dans ce siècle de progrès ? Pas vouloir jeter seulement une petite goutte d'eau bénite sur les restes d'un homme mort en état de révolte contre l'autorité civile et religieuse.

Mais viendra un temps qui n'est pas venu, où des évêques plus fin de siècle et plus éclairés dompteront ce goupillon revêche, rétif, rebelle et ingrat. La devise de Gambetta de juive mémoire était "Le cléricalisme, voilà l'ennemi," celle des *jeunes* est : "le goupillon, voilà l'ennemi" donc, sus au goupillon.

Voilà pour les jeunes.

Dans un prochain article nous étudierons les "*vieux*." Nous nous inclinerons avec respect devant les rejetons de ces héros de la vieille garde, dignes survivants de cette noble phalange qui a fait jadis tressaillir par la plume et la parole le pays entier par les explosions de son ardent patriotisme, pour s'enfuir ensuite dans la république voisine dans un voyage de paille lorsque le temps de faire parler la poudre était arrivé.

MIRON.

PRINCE ALBERT

Témoignage de quatre visiteurs délégués à Prince Albert. T. N. O.

Prince Albert, le 10 juillet 1892.

Nous, soussignés, cultivateurs de la Province de Québec dans le district des Trois-Rivières, étant venus dans le district de Prince-Albert dans la Saskatchewan, pour voir quels avantages offrait ce pays pour la colonisation, nous nous faisons un devoir de mettre par écrit les impressions que nous avons éprouvées, afin que nos compatriotes qui sont dans la nécessité d'émigrer sachent où se diriger. D'abord en arrivant à Prince-Albert où nous nous attendions à ne trouver qu'un petit village composé exclusivement d'habitants de langue anglaise nous avons été agréablement surpris de trouver une moyenne ville où l'on trouve de nos compatriotes en assez grand nombre, des prêtres et des écoles de notre langue. Le site, nous a ravis car il ne s'y trouve pas d'uniformité ; pays plat d'abord sur une grande étendue, sur le sens de la rivière, la Grande Saskatchewan, puis, des côteaux en arrière couverts d'ilots, de bois magnifiques ou l'on voit quantité de belles résidences. En avant, de l'autre côté de la rivière, la forêt paraît s'étendre à perte de vue.

En visitant les campagnes environnantes nous avons été émerveillés de voir de nombreux troupeaux d'animaux de toutes sortes, bœufs, vaches, chevaux, moutons, etc., en condition incomparable paissant dans cette riche prairie sans limites, pour ainsi dire, qui leur fournit une nourriture si abondante. Nous avons vu des champs cultivés où le grain ne laissait rien à désirer du grain magnifique, quoi ! Des ilots de bois ici et là et des petits lacs à tous les demi-milles ! ces petits lacs sont bordés de marais de foin qui fournissent aux besoin des habitants, tandis que des ilots de bois fournissent l'ombrage aux animaux qui errent en liberté. Nous avons vu de riches fermes et même l'un de nous s'est écrié, en arrivant à la ferme de monsieur Thomas McKay : "Tiens, voici une ferme qui vaut à elle seule toute la banlieue des Trois-Rivières, en revenus et en animaux."

Nous avons visité St Louis de Langevin et ses environs, et partout le terrain nous a paru de première qualité le grain d'aussi belle venue, et les pâturages aussi plantureux que dans les environs de Prince-Albert. Enfin, pour tout dire en un mot, nous trouvons que ce pays est tout ce l'on peut désirer de mieux pour la colonisation, et nous ne craignons pas de conseiller à nos compatriotes de s'y rendre, s'ils se trouvent dans la nécessité de laisser leurs foyers.

LOUIS HEBERT, Bécancour.
DENIS TOUPIN, St Maurice.
GASPARD LAMY, Banlieue des Trois-Rivières
J. BTE BOISCLAIR, Mont Carmel.

Maman !!!—Il y a trois choses qui méritent l'attention et dont il faut se rappeler au sujet du remède de Dawson contre les vers : 1er Ce remède est fait en pastilles de crème de chocolat et très agréable au goût ; 2o Elles sont parfaitement sûres et il n'y a pas besoin d'autres remèdes après les avoir prises ; 3o Elles sont connues sous le nom de crèmes de chocolat de Dawson (Dawson's chocolat creams) et le nom du fabricant, Wallace Dawson, est imprimé en encre rouge sur le travers de la boîte.

—Fumez le Bouncer à 5c

LE MOT DE L'ÉNIGME

(La Croix)

Nous assistons aujourd'hui à un phénomène étrange et inexplicable pour quiconque ne sait pas remonter des effets à la cause. Comment se fait-il que trente-cinq millions de catholiques se laissent mener et réduire en servitude par une poignée de libres-penseurs Juifs ou francs-maçons ? Dira-t-on que la masse du peuple partage les idées impies et oppressives de ces quelques milliers de sectaires qui l'exploitent ? Heureusement, il n'en est rien. L'immense majorité des français déplore et condamne les faits et gestes accomplis en son nom par ses fondés de pouvoirs.

Le peuple n'a jamais demandé les lois scélérates qu'on lui a imposées.

Ce n'est pas lui qui, autrefois, fermait les églises et dressait les échafauds.

Ce n'est pas lui qui de nos jours a chassé Dieu de l'école et de l'hôpital.

Ce n'est pas lui qui a demandé ces impôts ruineux dits droits d'accroissement, dont le résultat final sera l'extinction plus ou moins lente des congrégations religieuses. Le peuple aime toujours la cornette de la Sœur de charité et le mantelet de la Petite Sœur des pauvres. C'est avec peine qu'il les verrait s'éloigner du chevet des malades ou laisser sur la rue des milliers de vieillards qu'elles ne pourront plus nourrir.

Ce n'était pas la partie saine du peuple qui troublait naguère les offices religieux et provoquait dans nos églises des désordres et des scènes scandaleuses, sous les yeux d'une police indifférente qui avait pour consigne de laisser faire. Le peuple a ce sentiment du respect et de la liberté ; il gémit à la vue des attentats qui tuent l'un et l'autre.

En France, toutes ces choses sont encore souverainement impopulaires.

Mais les habiles, les meneurs, les ambitieux, tous ceux qui avaient intérêt à le tromper, ont exploité son ignorance et sa bonne foi.

Voici comment :

⁂

Il y a trente ans environ, des hommes entendus en leur genre, juifs pour la plupart, avaient remarqué l'influence énorme que la réclame exerce sur le public. Quelqu'un veut-il lancer une affaire et lui donner une certaine extension ?

Aussitôt il a recours à tous les moyens de publicité ; prospectus, affiches, annonces dans les journaux, rien n'est épargné pour donner de la vogue à ses produits ou à son entreprise. Presque toujours, le succès obtenu sera en rapport avec l'importance de la propagande.

Le Juif, auteur et instigateur de ces annonces et de ces entreprises véreuses, n'a pas été sans se dire : s'il nous est si facile de faire des dupes en matière de commerce et de finance, il ne le sera pas moins de surprendre, par les mêmes moyens, la bonne foi du peuple, d'accaparer l'opinion et de la façonner à notre gré. L'opinion est la maîtresse du monde ; par elle, nous arriverons au pouvoir, et avec le pouvoir nous aurons la haute main sur toutes les affaires.

C'est dit, la juiverie a fait alliance avec ses deux cousines germaines qui s'appellent la libre-pensée et la franc-maçonnerie, et de concert, elles se sont mises à fonder des journaux populaires à cinq centimes.

En quelques années, la France en a été inondée. Le mal faisait son œuvre, et personne n'était là pour arrêter ses progrès. L'erreur et le mensonge n'ont pas trouvé de contradicteurs ; la foi a été ébranlée et les bonnes mœurs ont été perverties ; le poison a pénétré dans les veines du peuple et pas un antidote pour en corriger les effets !

⁂

Les catholiques et les honnêtes gens n'ont point vu le danger ; ou, retranchés dans un froid égoïsme, ils ont préféré leur tranquilité aux agitations de la lutte. Ils ont trouvé plus commode de souffrir que de combattre, et l'Eglise militante est devenue l'Eglise *endurante*.

Malgré les progrès des derniers temps, la bonne presse n'a pas reçu les développements nécessaires. Sous ce rapport, la France est, vis-à-vis des autres pays, dans un état humiliant d'infériorité. C'est à peine si elle compte un bon journal sur vingt mauvais.

C'est là, croyez-le bien, la cause du mal social qui nous dévore. Là, et là seulement se trouve le mot de l'énigme.

Choléra en Asie

Tout ce qu'il y a de plus nouveau et de plus à la mode en fait de chapeaux à des prix plus bas que partout ailleurs chez Chas. Desjardins et Cie, 1537 Ste-Catherine. 148-21 22 25 26

L'EXPORTATION DU BETAIL

Plusieurs exportateurs de bestiaux ont été avertis que certaines compagnies de navigation refusaient de payer les hommes chargés du soin du bétail pendant la traversée. D'après les règlements, ces employés doivent être payés par la compagnie qui, à son tour, se fait rembourser le montant par les exportateurs ; mais il paraît que le règlement n'est guère observé. Plusieurs hommes qui avaient été engagés pour la traversée, ont déclaré à leur retour qu'ils n'avaient pas reçu un sou de salaire. Des plaintes ont été portées contre les propriétaires du "SS. Hungaria," du "Sicilia" et du "Grimm." Les inspecteurs du gouvernement vont s'occuper de l'affaire.

Depuis l'ouverture de la navigation, 53,873 bœufs et 11,705 moutons ont été embarqués à Montréal pour les ports étrangers.

L'année dernière, pendant la même période, l'exportation du bétail s'est répartie comme suit : 46,253 bœufs et 18,072 moutons.

Le tableau suivant nous donne le nombre des animaux exportés la semaine dernière, les noms des navires et les lieux de destination :

Navires	Port	Moutons	Bœufs
Montévidean	London	351	273
Orégon	Liverpool	253	871
Lake Superior	Liverpool	417	632
Venitian	Liverpool	635	533
Numidian	Liverpool	151	896
Broomhaugh	Bristol	165	154
Monkseaton	Bristol	213	355
Peverli	Bristol	216	....
Loch Etive	Newcastle	140	216
Prés. Garfield	Newcastle	111	180
Sarmatian	Glasgow	547	....
Concordia	Glasgow	526	....
Liddesdale	Dundee	451	....
Total		4386	4093

CHEZ LES FORESTIERS CATHOLIQUES

La langue française sera officielle

A la dernière convention annuelle des Forestiers Catholiques, tenue à Montréal, il a été résolu que la "correspondance écrite avec la Haute "Cour devra être faite en langue fran-"çaise si les cours subordonnées le "désirent."

Ce n'est pas là un privilège que les cours canadiennes-françaisess ont obtenu, c'est la reconnaissance officielle d'un droit.

A nous de voir à ce que ce nouvel et importont article de nos constitutions ne demeure pas lettre morte.

En conséquence, toutes les cours canadiennes-françaises des Etats-Unis et du Canada sont priés d'adopter une résolution à cet effet à leur prochaine assemblée, et d'en envoyer copie au haut-vice-chef-ranger, M. C. Richot, (G.T.R. assistant-général, manager's office, Montréal), et au haut-secrétaire, M. Thomas H. Cannon, (romm 22, No 69 Dearborn St, Chicago).

Le délégué No 265 à la 9e convention C. O. F.

L'intérêt sur son dépot

M. W. S. Williams, un des soumissionnaires éconduits du tramway électrique a écrit de New-York au maire de Montréal, réclamant $266.67 pour intérêt sur son dépôt de $25,000 pour 60 jours.

Le maire est d'avis que M. Williams, a droit à cet intérêt. Il doit consulter l'avocat de la ville à ce sujet.

Les commissaires du Parc Mont Royal sont unanimes à s'opposer au tramway de l'avenue du Parc. L'échevin Farrell dit que les trois commissaires vont s'opposer jusqu'à la fin à ce qu'on traverse la ferme Fletcher. Il est d'avis que le tramway devrait tourner à droite et passer avenue des Pins, devant l'Hôtel-Dieu, et descendre par l'avenue de l'Esplanade.

LES MEDECINS A MONTRÉAL

Un millier d'hommes vont leur faire visite

Traitement gratuit pour les premiers trois mois. Les médecins et les chirurgiens éminents qui ont ouvert un institut permanent au numéro 2303 rue Ste-Catherine, entre la rue Mansfield et l'avenue du Collège McGill, donneront gratuitement leurs soins à tous ceux qui viendront les voir avant le 1er Août. On traite toutes les maladies et toutes les difformités, le catarrhe, la surdité catarrhale, etc, mais on n'accepte aucun cas incurable. Ces célèbres médecins vous examineront gratuitement et avec le plus grand soin. Si vous êtes atteint d'une maladie incurable, ou vous le dira sans détour, avec bonté, et on vous conseillera de ne pas faire de déboursés inutilement.

Deux mille six cent vingt cinq patients sont venus à leur bureaux pendant les deux mois qui viennent de s'écouler. De ce nombre, 745 ont été renvoyés comme incurables, 1384 ont été guéris, laissant encore 511 sous leurs soins, lesquels sont tous en bonne voie de guérison.

L'honorabilité de ces médecins expérimentés leur ont valu à Montréal une renommée et un succès qu'on ne peut égaler

Le catarrhe et la surdité catarrhale sont radicalement guéris par leur nouveau traitement. Leur bureau est établi en permanence à Montréal, mais le traitement donné gratuitement cessera au 1er Août. Heures de bureau 9 a. m. à 7 p. m. Dimanche, 1 à 3.

—Fumez le Bouncer à 5c

EXCURSION AU NORD-OUEST

Visiteurs pour St Albert

Comme l'annonçait l'ETENDARD, M. l'abbé Morin, partira mercredi soir, avec une trentaine de colons pour Edmonton. Le départ à lieu de la gare Dalhousie, à 8.40 hrs. Le prix du passage de Montréal a Edmonton, aller et retour, est de $40.00 ; les billets sont bons pour 40 jours. Le char se rend directement, sans changement, de Montréal a Edmonton.

Toute information concernant cette excursion, doit être adressée à M. l'abbé Morin, prêtre, presbytaire, St Jean-Baptiste, Montréal, P. Q. 2i 151

—Pour les cors, les verrues, les oignons employez le Wight's Corn & Wart Cure. En vente chez les pharmaciens 25c la bouteille ou chez **J. H. Nault, Prop., 2449 rue Notre-Dame.**

R. R. R.
RADWAY'S READY RELIEF.
Le meilleur remède au monde pour l'usage des familles et celui qui coûte le moins cher
Il ne manque jamais de soulager
LA DOULEUR
Par sa puissance extraordinaire et merveilleuse à guérir les maladies il surpasse tous les autres remèdes du monde entier

Rhumatisme et Névralgie
L'application du READY RELIEF sur les parties du mal procurera du soulagement.
INTERIEUREMENT, une demi ou une cuillerée à thé dans un demi goblet d'eau, guérira, en quelques minutes, les crampes, les spasmes, l'acidité de l'estomac, les nausées, les vomissements, les palpitations du cœur, l'insomnie, le mal de tête, la diarrhée, les coliques et toutes les douleurs interieures.
Remède pour toutes les maladies de l'Eté, la Dysenterie, la Diarrhée, le Choléra morbus.
Une demi cuillerée ou une cuillerée du READY RELIEF dans un demi goblet d'eau répétée aussi souvent que la diarrhée continue et une flanelle imbibée du remède, placée sur l'estomac et sur l'abdomen procureront un prompt soulagement et produiront bientôt la guérison.

La Malaria dans ses diverses formes guerie et prevenue
Il n'y a pas au monde un remède qui guérisse la fièvre et toutes les autres maladies billieuses et autres fièvres, aidé par LES PILULES DE RADWAY aussi promptement que le READY RELIEF de RADWAY.

UNE GUERISON CERTAINE DE LA FIEVRE
LE READY RELIEF DE RADWAY guérit la fièvre et la prévient. Voici pour 25 cents un remède qui guérit cette maladie positivement et qui permet de vivre indemne dans les districts où sévissent les fièvres. Il a guéri des milliers de personnes. Vingt gouttes dans une cuillérée à thé dans un verre d'eau prises en se levant le matin protégera le système de toute attaque. Une bouteille de 25 cents guérira toute une famille et il en restera assez pour guérir toutes espèces de douleurs causées par un accident ou la maladie.
25c par bouteille En vente chez les droguistes.
SOYEZ SUR D'AVOIR LE REMEDE DE RADWAY

PILULES
Du Dr RADWAY
Cathartique excellent et doux
Purgatives complètes, operatives douces Elles agissent sans causer de douleurs, infaillibles dans leurs effets et naturelles dans leur opération.
Elles sont parfaitement inoffensives, élégamment recouvertes d'une gomme douce ; elles purgent, régularissent, purifient, et fortifient.

PILULES de RADWAY
Pour la guérison de tous les désordres de l'ESTOMAC, du FOIE, des INTESTINS, des ROGNONS, de la VESSIE, des MALADIES NERVEUSES, du MAL DE TETE, de la CONSTIPATION, de l'INDIGESTION, de la DYSPEPSIE, de la FIEVRE, de l'INFLAMMATION des INTESTINS, les HEMORRHOIDES, et tous les dérangements des Viscères Internes, elles sont Purement Végétables, ne contenant ni mercure, ni minéraux, ou DROGUES DELETERES.

LA DYSPEPSIE
LES PILULES DU DR RADWAY sont un excellent remède pour cette maladie. Elles remettent l'estomac en lui donnant la faculté de faire ses fonctions. Les symptômes de la dyspepsie disparaissent et avec eux toutes tendances à contracter de nouveau la maladie. Faites usage du remède d'après les directions et observez ce que nous disons dans notre petite brochure "False and True"
☞ Considérez les symptômes suivants provenant des maladies des organes digestifs : Constipation, Hémorroïdes internes, sang montant à la tête, l'acidité de l'estomac, palpitations du cœur, suffocation surtout étant couché, vue troublée, fièvre et douleur lourde à la tête, mauvaise transpiration, peau et yeux d'une couleur jaunâtre, douleurs au côté, à la poitrine, aux membres, chaleur soudaine, chair brûlante, etc.
Quelques doses de Pilules du Dr Radway chasseront du système tous ces désordres.
Prix 25 cts par boîte. En vente par tous les droguistes. En recevant une piastre par la malle nous vous expédierons 5 boîtes par la même voie.
Envoyez une lettre affranchie au Dr Radway & Co., 419 rue St Jacques, Montréal, Canada
☞ Des informations précieuses vous seront envoyées.
Soyez sûr d'avoir le REMEDE RADWAY

Dr JAMES NERVE BEANS
CES FEVES pour les nerfs sont une nouvelle découverte. Elles soulagent et guérissent les plus mauvais cas de Débilité Nerveuse, perte de vigueur et virilité chancelante ; donnent de la force au corps et ne nuisent pas à la digestion. Vendues par tous les pharmaciens à $1.00 le paquet ou six pour $5.00, ou envoyées par la malle sur réception du prix. En dépôt à Montréal chez Laviolette & Nelson, No 1605 rue Notre-Dame, et chez B. E. McGale, No 2123 rue Notre Dame. 1aja

CASTOR - FLUID
On devrait se servir pour les cheveux de cette préparation délicieuse et rafraîchissante. Elle entretient le scalpe en bonne santé, empêche les peaux mortes et excite la pousse. Excellent article de toilette pour la chevelure, indispensable pour les familles. 25 cts la bouteille.
HENRY R. GRAY,
Chimiste-Pharmacien,
1an 144 rue St Lauren

BREVET HEESON
Les Grilles pour Fournaise
— DITES —
SHAKING FURNACE GRATES
Economisant 15 à 20 pour cent dans les Combustibles.
10 POUR CENT GARANTI
Essai gratuit à ceux qui font usage de fournaises à vapeur.
☞ Demandez la circulaire ☜
HEESON GRATE BAR CO
P. O., Boîte 1323, Montreal.

CHARPENTE
1 1 Pin, Epinette Rouge, Cèdre Rond fendu et Poteaux sciés.
Bois de sciage, Pin, Epinette, Bois Franc, blanchi et embouveté, le tout offert à bon marché par
D. PARIZEAU
COIN DES
RUES CRAIG et ST DENIS
514 RUE LAGAUCHETIERE
RUE NOTRE-DAME, près de la Gare du Pacifique, Montréal.

DISCOURS

DE

L'Honorable L. P. PELLETIER

AU

Pique-Nique Politique et Agricole de Ste-Henedine

(*Suite*)

Voici pourquoi nous avons fait cela : la science nous enseigne que l'aliénation mentale est une chose qui peut facilement être guérie si le malade est envoyée à l'asile dans les premiers temps de sa maladie, tandis que si on néglige trop longtemps de le faire soigner, il devient beaucoup plus difficile à guérir et dans bien des cas il devient incurable. C'est pourquoi nous vous disons si la Providence frappe quelqu'un des vôtres et lui enlève les rayons bénis de l'intelligence, envoyez-le sans délai, nous le garderons pendant six mois pour rien et nous le ferons soigner avec toute la sollicitude et la bonté qu'un gouvernement doit accorder aux malheureux et nous espérons vous les renvoyer guéris, sans qu'il vous en coûte un centin, au bout de quelque temps.

Maintenant sur cette question des asiles, je veux vous dire ceci : " Nous sommes d'opinion que les communautés religieuses sont plus aptes par leur mission et leur dévouement à avoir soin des aliénés que les autres personnes et nous espérons pouvoir arriver à confier *les aliénés de l'asile de Beauport à une* communauté religieuse. (Appl.)

Plus que cela, nous ne nous proposons pas à l'expiration du contrat avec l'asile de Beauport, de continuer à payer $132 par tête pour chaque malade ; nous croyons que la somme de $100 est suffisante et qu'elle peut donner à Beauport des résultats aussi satisfaisants que ceux que nous obtenons pour ce prix-là à l'asile St Jean-de-Dieu.

En ce moment il y a mille patients à l'asile de Beauport, si nous diminuons cela de trente-deux piastres par tête nous faisons du coup une économie de $32,-000, et c'est là le but que nous voulons atteindre. (Très bien et applaudissements.)

Nous avons également changé la loi concernant les écoles de réformes et d'industries. Nous sommes d'opinion que les meilleurs gardiens et les meilleurs éducateurs de la jeunesse, ce sont les parents. Sous un prétexte ou sous un autre on nous envoie un grand nombre d'enfants tant dans les écoles de reforme que dans les écoles d'industries, qui n'auraient jamais dû y entrer. Nous en étions rendus à payer pour cela une somme de $110,000 par année. Nous ne voulons pas les abolir parce qu'elles sont nécessaires dans certains cas, mais nous voulons régulariser l'admission de ces enfants de manière à ce qu'ils ne deviennent pas une charge trop considérable pour le trésor public. Pendant bien longtemps, les asiles d'aliénés nous ont coûté à peu près $230,000 par année, et depuis que les municipalités ne paient plus rien pour l'entretien des malades, il en est venu beaucoup plus qu'auparavant. Nous en étions rendus, l'année dernière, à payer pour cela une somme de $369,000, c'est-à-dire $139,000 de plus qu'auparavant ; or, je ne crains pas de le dire ici, l'abolition de la loi qui faisait payer les municipalités, a été la cause principale du fait que nos asiles sont aujourd'hui encombrés. Certaines personnes en ont profité pour mettre à la charge de l'Etat, des gens dont ils auraient pu prendre soin eux-mêmes. Le même raisonnement s'applique aussi aux écoles de réforme et d'industries. (C'est vrai et app.)

Le parti libéral, qui avait été la cause de toutes les dépenses additionnelles, nous a dit pendant la dernière session, que nous avions tort d'essayer à équilibrer notre budget. M. Marchand, le chef de l'opposition a proposé en Chambre un amendement qui est certainement indigne de la position qu'occupe cet homme distingué dans la législature et dans la province. J'ai eu l'occasion d'étudier cet amendement devant la Chambre et je crois que je puis dire, sans me vanter, que j'ai réussi à lui démontrer qu'il était complètement dans l'erreur. M. Marchand nous a dit : cancellez les subsides des chemins des chemins de fer qui sont périmés ; alors je lui ai demandé quels étaient les chemins de fer dont il voulait parler, et, par la réponse qu'il m'a faite, j'ai constaté qu'il voulait priver presque toutes les compagnies de chemins de fer, des octrois qui leur ont été votés, sur lesquels elles ont droit de compter et en vertu desquels elles ont commencé leurs travaux, celles qui sont dans les conditions voulues par la loi pour obtenir leur argent ont droit de l'avoir, car la province est obligée de payer une chose légalement due, et le gouvernement n'a pas le droit de répudier ses engagements. Si un homme signe un billet promissoire, il est obligé de le payer, et si la province a promis de payer des subsides aux compagnies de chemins de fer, elle est obligée de les payer. A moins d'admettre que nous sommes virtuellement dans un état de banqueroute, nous ne sommes pas pour humilier la province, au point de répudier les obligations légitimes, légales et non entachés de fraudes qui ont été contractées d'une manière solennelle. Parmi les chemins de fer dont M. Marchand voulait aussi empêcher la construction, il y en avait, entre autres, un que je dois vous signaler, c'est celui qui doit traverser votre comté ainsi que les comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet. C'est un projet qui est destiné à faire un bien immense, à ouvrir tout une fertile vallée à la colonisation. Les députés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet, au lieu d'encourager la construction de ce chemin de fer ont voté pour l'arrêter à la dernière session. (Honte ! honte.) Ils en porteront la responsabilité dans leur comté, mais nous, nous ne répudierons pas nos dettes légitimes. (App. prolongés).

Il est malheureux que votre comté soit représenté à Ottawa, par un homme qui n'élève jamais la voix pour vous défendre et demander votre part légitime. Ainsi, pendant la dernière session, le gouvernement fédéral a voté un grand nombre d'octrois aux compagnies de chemins de fer ; le nôtre seul a été omis et votre député n'a pas même eu l'air de s'en apercevoir. Son inaction regrettable va paralyser cette grande œuvre, et il aura sous ce rapport un terrible compte à rendre. (App-prolongés.

On nous a dit de plus en chambre que nous n'avions pas le droit de faire entrer au compte des dépenses annuelles ce que nous coûtent les édifices publics pour leur construction et leurs réparations, et on nous a dit de porter cela au compte du capital. C'est fort bien, mais, avec cela, la dette publique augmente toujours, et les intérêts augmentent avec la dette. N'est-il pas préférable de compter dans les dépenses annuelles, des améliorations qui ne sont pas destinées à donner des revenus lorsqu'elles sont faites ? On nous a dit de plus qu'il fallait réduire les dépenses d'une manière plus considérable ; on a oublié qu'il y a des dépenses incontrôlables qui augmentent nécessairement avec les besoins croissants du service public, et qu'aucun gouvernement ne peut diminuer. On nous demande de réduire les dépenses, et on refuse de voter pour la réduction de ces mêmes dépenses ; c'est ainsi que l'opposition a voté contre la loi des écoles de réformes, des asiles et des industries.

On nous a dit de réduire les dépenses de l'instruction publique ; or l'instruction est sous le contrôle de Nos Seigneurs les Evêques et des citoyens distingués qui siègent avec eux dans le conseil de l'instruction publique. Nous prenons leurs suggestions comme juste et complètement faites dans l'intérêt public. Nous ne sommes pas prêts à paralyser le grand mouvement qui procure le pain béni de l'éducation. Les écoles augmentent et avec elles, les octrois qui sont accordés.

Si nous diminuons ces octrois, les contribuables seront obligés de payer plus qu'ils ne le font maintenant pour entretenir leurs écoles de sorte que l'un revient à l'autre. On nous a dit de réduire les dépenses des inspecteurs d'écoles ; si le conseil d'instruction publique et si nos Nos Seigneurs les Evêques nous font des suggestions sous ce rapport, nous serons prêts à les écouter, mais nous avons mis l'éducation sous le contrôle des évêques qui représentent l'autorité religieuse et des laïques du conseil de l'instruction publique qui représentent les pères de famille, et l'éducation est là sous son véritable contrôle, L'Etat est surtout appelé à encourager financièrement l'éducation, la direction en doit être laissée à l'autorité religieuse et à la famille. C'est cette grande idée que représente le conseil de l'instruction publique, nous ne sommes pas prêts à faire main basse là-dessus. D'un autre côté nous avons voté $2,000.00 de plus cette année *pour les écoles pauvres. Encourager les pauvres, leur aider* à supporter les misères de la vie, nous incliner vers eux lorsque leurs pieds saignent aux ronces du chemin, voilà notre politique et nous en sommes fiers. (Appl.)

On nous dit qu'il faut revenir aux chiffres de 1886, pour les dépenses— Prenons les asiles par exemple : pour revenir aux chiffres de 1886 il faudrait diminuer les dépenses de $139,000. Pour cela il n'y a que deux moyens, soit de faire contribuer les municipalités ou bien de mettre les malheureux qui sont là, à la porte. L'Opposition, qui nous dit de diminuer les dépenses n'a pas voulu voter pour cette diminution ; quant à nous, nous ne mettrons pas sur le pavé les malheureux qui sont privés de raison. Je vous cite tout cela pour vous convaincre de la mauvaise foi qui anime ceux qui nous parlent de ramener les dépenses au chiffre de 1886. Nous espérons qu'avec le temps nous arriverons à un chiffre qui ne sera pas éloigné de celui de 1886, mais ceux qui ont la tête solidement assise sur les épaules savent qu'il est impossible d'arriver là en quelques mois. (Appl).

On nous parle d'abolir le Conseil Législatif ; mais pendant que le parti libéral en Chambre nous demande cette abolition, le même parti libéral au conseil législatif oublie de proposer une mesure dans le même sens. Je crois pour ma part à l'existence du Conseil Législatif, je n'aimerais pas à voir briser la constitution qui nous a été donnée, et je crois que ce n'est pas trop de deux chambres pour faire de bonnes lois ; car même avec les chambres, les lois qui y sont passées donnent encore assez souvent naissance à des procès. Il faut entourer notre législation de toutes les suretés et de toutes les garanties possibles.

Le jour où il faudra de toute nécessité abolir le Conseil Législatif, le jour où il nous faudra devenir ce que Cromwell aurait appelé un débris de parlement *(rump parliament)* vous serez devenus plus pauvre encore que nous le sommes aujourd'hui. La province de Québec est dans une position particulière, et elle devrait garder ses chambres qui lui ont été données par les pères de la Confédération : j'avoue que pour ma part, il me faudrait de bien graves raisons pour me convaincre que nous devons toucher à cette œuvre, qui a été faite par des hommes qui connaissaient nos besoins et notre position particulière. Du reste le parti libéral est il sérieux lorsqu'il nous propose de toucher à notre constitution, qui, à son berceau, a réuni tant de sollicitudes et concentré tant d'espérances ? Non, le parti libéral sait que nous ne pouvons abolir le conseil qu'avec le consentement du conseil lui-même et le parti libéral, qui a la majorité au conseil, n'est pas prêt à y voter pour son abolition ni même à la proposer.

Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a déjà essayé d'abolir le Conseil législatif dans cette province, et le Conseil législatif n'a pas voulu y consentir. On s'est même adressé jusqu'en Angleterre pour faire amender la constitution afin de permettre à la Chambre d'assemblée d'y abolir le Conseil sans le consentement de ce dernier, mais on a éprouvé des refus réitérés, et, aujourd'hui, le Conseil législatif de la Nouvelle-Ecosse existe encore malgré que tous les gouvernements qui se sont succédé aient essayé de l'abolir. Pourquoi donc nous proposer cette prétendue réduction des dépenses lorsqu'on sait qu'elle ne peut pas être faite ?

Les gens qui nous parlent comme cela ne sont pas sérieux. Ce sont les mêmes hommes qui avaient passé leur vie dans l'opposition à crier contre le conseil et qui ont *oublié* de l'abolir quand ils ont été au pouvoir pendant cinq ans. (Appl.)

Les taxeux !

Les partisans de l'admininistration Mercier qui a failli engloutir la province sous les ruines et les décombres, qui la saignait à blanc lorsque la main énergique et patriotique du Lieutenant-Gouverneur l'a arrêtée sur la voie de l'abime, ces hommes qui sont responsables de toute l'augmentation de nos dépenses, se retournent vers nous aujourd'hui et disent que nous sommes des *taxeux* ; ils disent que l'honorable M. de Boucherville est un *taxeux*, et qu'il l'a toujours été. Ce mot bizarre est destinée dans la pensée de ses auteurs, à soulever des préjugés contre nous et il s'adresse aux plus mauvais sentiments pour tâcher de créer un mouvement public hostile à des hommes qui ont fait leur devoir ; mais nous avons assez de confiance dans l'opinion saine et éclairée de l'électorat pour ne pas avoir peur des appels à la démagogie.

Croyez-vous, messieurs, que c'est par plaisir que nous créons de nouveaux revenus, croyez-vous qu'il n'aurait pas été plus agréable pour nous de ne pas être obligés de nous adresser aux personnes riches et à celles qui ont les moyens de payer pour leur demander de contribuer au revenu public ? M. Mercier dépensait de l'argent lui, à droite et à gauche, il s'est créé ainsi une popularité factice qui paraissait bien, mais que le premier souffle populaire a emporté comme le vent disperse les feuilles mortes. Ce colosse aux pieds d'argile s'est fait un nom pendant quelques années avec cela, il dépensait sans réserve, sans raison, et il se disait sans doute : après moi, le déluge. Nous comprenons, nous, notre devoir autrement que cela, et nous nous sentons à l'aise en regardant la tempête qu'on veut soulever, parce que nous savons que notre barque s'y balancera hardiment sans y courir aucun danger. (Applaudissement.)

M. de Boucherville, un *taxeux!* ils ont vraiment belle grâce à parler de cela, ceux qui avaient commencé à ruiner notre chère province.

L'hon. M. de Boucherville ne tenait pas à être premier ministre ; il était heureux chez lui, et sa couronne de cheveux blancs lui permettait, à son âge, de demander de ne pas être exposé aux reproches qu'un homme reçoit toujours lorsqu'il est oligé de faire des choses désagréables pour remplir son devoir. Il a accepté cette lourde tâche parce qu'il a compris qu'il ne pourrait pas refuser ce service à sa patrie et s'il a créé, avec ses collègues, de nouvelles sources de revenu, c'est parce que la chose était indispensable— indispensable à tel point que M. Mercier, qui aimait tant à flatter les préjugés, mais qui aimait encore mieux l'argent, aurait été obligé lui-même de nous taxer à outrance s'il était resté là, parce qu'on ne voulait plus lui fournir d'argent avant qu'il n'augmentât les revenus.

Le premier ministre sait comme vous tous, que les hommes passent, mais que la patrie reste, et que ceux qui gouvernent bien font une œuvre sacrée s'il gouvernent de manière à empêcher des désastres.

Qu'est-ce que ça lui fait à lui personnellement que certaines personnes payent des taxes ou n'en payent pas, cela met-il un centin de plus dans sa poche et croyez-vous qu'il en aurait agi ainsi si la position financière ne l'eut pas absolument exigé. Au moment où beaucoup des hommes de son âge, de son temps, sont appelés tour à tour à payer leur tribut à la nature, au moment où les contemporains de ses luttes et de sa vie comme Sir John A. McDonald, Sir Alexander Campbell et d'autres s'en vont reposer tour à tour dans le cimetière de Kingston et que leur départ rappelle cette parole éloquente d'un journaliste qui a dit que les grands citoyens de Kingston s'en retournent chez eux *pour se reposer (that the great citizens* of Kingston are going home to rest), à ce moment-là, le premier ministre de la province couronne une carrière honorable et respectée, en se dévouant pour réparer des erreurs qui menaçaient notre chère province de la ruine. On l'abreuve pour cela d'injures dans l'*Electeur*, mais je puis vous dire que ces injures ne l'atteignent pas et qu'aujourd'hui comme toujours, dans sa carrière politique, la satisfaction légitime du devoir accompli est la seule récompense qu'il recherche.

Et nous qui sommes plus jeunes que lui, qui voulons souvent interroger l'avenir, qui aimons peut-être plus que lui la popularité, croyez-vous que c'est par plaisir que nous en avons agi ainsi ? Non messieurs, nous avons compris nous aussi que notre devoir était là et nous nous sommes dit : Si nous créons de nouvelles ressources de revenus, nous voulons être jugés par la manière dont ces revenus seront dépensés.

Confiants dans l'avenir, nous avons alors cloué notre drapeau au grand mat d'artimon et, lorsque les couleurs en seront bien déployées, lorsque le souffle des préjugés aura disparu on y verra inscrits en lettres d'or ces mots : " La patrie sauvée par des hommes de courage." Autour de nous, se ralliera cette députation intelligente que le peuple s'est choisie, tous ceux qui ne désespèrent pas du présent et qui ont foi dans l'avenir ; ceux qui paraissent douter aujourd'hui nous applaudiront des deux mains en voyant que nous avons accompli la tâche héroïque et sublime que nous avons entreprise, ils entonneront avec nous le chant de bonheur dont vous avez entendu les premières notes harmonieuses lorsque sur le parquet de la chambre, la voix d'un libéral—d'un des hommes les plus distingués du parti libéral—s'est élevée pour dire que c'était une mesure de salut public ue nous proposions et que quoique libéral, il allait voter pour. (Applaudissements enthousiastes).

(*A continuer*)

CONSEIL DE VILLE

Pas de surintendant de l'aqueduc ni d'ingenieur sanitaire

M. St George reçoit son augmentation de salaire

Il y a eu réuion du conseil de ville hier après-midi. Il y avait sur l'ordre du jour, plusieurs questions importantes à régler, entre autres : la nomination d'un surintendant et d'un inspecteur sanitaire. Une seule a été résolue : l'augmentation du salaire de M. St George. Il y aura réunion spéciale lundi prochain, pour régler ces ces questions de nomination.

Les vacances semblent être remises indéfiniment, car le maire déclare qu'il est décidé à rester en ville pour empêcher la signature du contrat des chars urbains. On fera des efforts pour revenir sur la question et lui donner une autre solution. L'échevin Cunningham en effet a donné avis de motion hier pour la réconsidération du vote concernant cette question.

Après la lecture des minutes vers 4.15 hrs. le maire lit une lettre de M. W. P. Casgrain, qui demande la position du surintendant avec un salaire de pas moins de $5,000.

A propos de la compagnie des chars urbains l'échevin Stevenson fait remarquer que les spécifications sont acceptées, et que les plans des rails et des chars n'ont pas encore été soumis au conseil. Cependant ils ont commencé à poser des rails.

Il n'ont pas le droit de le faire, s'écrie le maire, avec vivacité : nous allons les arrêter.

La lettre de M. Vanier demandant la position de surintendant est déposée sur la table.

Un rapport du comité des finances, est ensuite adopté, accordant une appropriation additionnelle de 10,000, au département de l'eau pour continuer certains travaux. A ce propos l'échevin Beausoleil fait remarquer que ces dépenses et appropriations prises d'avance sur les fonds de l'année qui va suivre sont illégales.

L'année dernière, dit-il, on a dépensé ainsi plus de $100,000 pris d'avance sur les fonds de cette année.

Comme on le sait, les contrats donnent toujours occasion à des discussions et des luttes acrimonieuses. C'est ce qui est arrivé hier lorsqu'il s'est agi de choisir un entrepreneur pour la construction de la nouvelle station de pompes No 3. MM, Bernard et Côté ne demandaient que $3,200 tandis que MM. Bourgouin et Cadieux demandaient $3,000. On n'en a pas moins accordé le contrat à ces derniers.

A propos des incendiés de St Jean, Terreneuve, l'échevin Stevenson fait remarquer que c'était une disgrâce pour Montréal que l'argent promis n'ait pas encore été envoyé. Cela fait tort aux commis-voyageurs qui vont vendre là.

L'échevin Rolland a promis d'y voir.

Sur demande de l'échevin McBride, le Maire promet de faire prendre immédiatement toutes les mesures préventives contre le choléra.

Plusieurs échevins, entre autres M. Stevenson, qui sont opposés à la compagnie des chars urbains, se plaignent de nouveau qu'elle fait poser des rails qui n'ont pas été approuvées par le conseil. Que ces rails sont dangereuses pour les voitures et qu'il peut en résulter des dommages pour la cité.

Je vais donner à M. St George l'ordre de les arrêter, répond le Maire.

L'échevin Préfontaine prenant la défense de la compagnie, réplique qu'hier elle a vendu au-delà de cent mille billets réduits et qu'il serait raisonnable si l'on veut qu'elle donne le plus tôt possible un bon service que l'on n'arrêtât pas ses travaux.

L'échevin Jeannotte propose alors que l'on demande à la compagnie de poser des rails sur la rue Amherst, St Laurent et Bleury.

Cette motion est hors d'ordre, s'écrie le maire.

Il s'en est suivi une petite altercation à laquelle l'échevin Stearns met fin en demandant si la compagnie Richelieu et Ontario était enfin décidée à donner un bon service. On lui répond que l'avocat de la cité a reçu des ordres à cette effet. Vient ensuite l'augmentation du salaire de M. St George sur rapport du comité des chemins et des finances.

Les échevins Villeneuve et Beausoleil se sont montrés fort opposés à cette augmentation mais elle n'en a pas moins été accordée.

Puis le conseil s'ajourne.

LES INCFNDIES DE SAINT-JEAN

Ils voulaient de l'argent et non des provisions.

Mécontentement général.

Les citoyens de Saint-Jean, si l'on en croit les dépêches, ne sont pas absolument satisfaits de la conduite du comité de secours à Montréal, qui persistait à leur envoyer des dons en nature, alors qu'ils demandaient de l'argent. D'un autre côté, plusieurs citoyens de notre ville ont protesté contre l'entêtement du comité, qui paraissait mieux connaitre les besoins des victimes que les personnes sur les lieux. Il est regrettable qu'il y ait malentendu car cela pourrait avoir pour effet de refroidir le zèle des personnes charitables.

Lorsque le comité s'est réuni la semaine dernière, les messieurs suivants seuls étaient présents : George Hague, Richard White, James Slessor, Edgard Judge, J. B. Learmont, Charles Alexander, D. A. P. Watt, C. P. Hébert, James Shearer, W. A. Munn, R. P. McLea, John Baird, George Summer soit 14 en tout. De ce nombre, 9 font partie du comité spécial des achats et ont réussi à obtenir que des dons en nature fussent envoyés à St Jean et non de l'argent. Leur argument à sans doute beaucoup de force ; ils disent : les victimes de St Jean ont sans doute besoin de nourriture et de vêtements ; nous pouvons acheter à meilleures conditions ici que là-bas.

L'échevin Clendinneng n'était pas de cette opinion et s'est écrié : Envoyons-leur de l'argent puisqu'ils le veulent et que Dieu les bénisse !

Le comité exécutif a siégé de nouveau hier dans les salles de la Chambre de Commerce. M. Charles Hébert, présidait. Etaient présents : MM. Richard White, George Summer, John Magor, Jas. Slessor, D. A. P. Watt, Edgar Judge, R. P. McLea et J. A. Cantlie.

Le comité chargé d'acheter les aliments a été autorisé à dépenser encore $15,000 et le comité des vêtements pourra acheter encore pour $10,000.

Le " Newfoundland " mettra à la voile samedi et les personnes qui se proposent de faire des dons doivent se hâter.

Le secrétaire a annoncé qu'il avait reçu 25 quarts de fleur de MM. Kehlor frères, de St Louis.

Les jeux

Le grand jeu américain, Baseball, au Etats-Unis, et le grand jeu anglais, Cricket, dans la Puissance, sont en plaine activité, et il est à propos de considérer ce qu'en pense un célèbre joueur : M. Louis Rush, 49 rue Preston, Détroit, Mich., E.-U., écrit : "En saisissant la balle j'ai eu une entorse au bras ; deux applications de l'Huile St Jacobs m'ont guéri. Si vous voulez être dispos pour le lendemain, faites-en usage." 81

—Si vous vous sentez languissant, bilieux, faites l'essai de la Découverte végétale de Northrop et Lyman pour la dyspepsie et vous trouverez que c'est une des meilleures préparations pour cette maladie. M. S. B. Waginn, Ethel, a fait usage de la Découverte de Northrop et Lyman pour la dyspepsie, et a radicalement guéri une migraine bilieuse dont il souffrait depuis très longtemps.

Chez S. Carsley, on trouvera des costumes de bain, de toutes sortes pour dames, hommes et enfants, à des prix réduits et spéciaux, pendant la vente de l'été.

Dentisterie

Dr A. S. Brosseau, chirugien dentiste, 7 rue Saint-Laurent, Montréal, extrait les dents sans douleur par l'électricité, et fait les dentiers d'après les procédés les plus nouveaux. 1a-109

DR HORACE PEPIN, Dentiste, No 162 rue Saint-Laurent. Satisfaction garantie pour tous ouvrages tels que : Dentiers, obturations (plombages) traitements des gencives—Dents émaillées, (nettoyée). Extraction sans douleur. 113-1 an

SANTE VIGOUREUSE

Sous l'influence du Trésor des Nourrices, des enfants maigres, noués, scrofuleux, rachitiques, out recouvré une santé vigoureuse ; de plus il facilite la pousse et le percement des dents. Prix 25 cent la sbouteille

—La grande demande que l'on fait pour un antidote sûr, agréable et certain afin de guérir toutes les affections de la gorge, est facilement rencontrée par le Sirop anti consomptif de Bickel. Il est purement végétal et agit promptement et comme par magie à arrêter le rhume, à guérir le froid, les bronchites, l'inflammation des poumons, etc. Il est si agréable au goût que l'enfant ne refuse jamais de le prendre, et le prix est si bas que les pauvres peuvent facilement l'acheter. 146-jno

—Fumez le Bouncer à 5c

—Assortiment complet d'habillements de dames et d'enfants, convenables pour les places d'eau et pour le soir, à prix réduits pendant la vente de juillet, chez S. Carsley.

—Pour les cors, les verrues, les oignons employez le Wight's Corn & Wart Cure. En vente chez les pharmaciens 25c la bouteille ou chez **J. H. Nault, Prop., 2449 rue Notre-Dame.**

—Thos. Sabin de Eglington dit : "J'ai guéri dix cors sur les pieds en faisant usage du "Corn Cure de Holloway." Lecteur, allez et faites de même.

—Parapluies pour Messieurs dans tous les prix, de 45c chacun, chez S. Carsley.

—Fumez le Bouncer à 5c

—Nouveautés spéciales pour Dames pour les jours de fête, chez S. Carsley, rue Notre-Dame.

—L'Exterminateur des vers de Mother Graves n'a pas son égal pour détruire les vers chez les enfants et chez les personnes adultes. Voyez à ce que vous achetez toujours le vrai Exterminateur.

Vous, dont les CHEVEUX TOMBENT, vous qui etes CHAUVES,

Lisez attentivement ce que dit un marchand important, qui, devenu chauve, a été assez heureux pour trouver une chevelure dans un remède nouveau pour lui :

" Depuis plusieurs années mes cheveux tombaient tellement que je craignais beaucoup de devenir complètement chauve. Il y a quelque temps, ayant entendu parler avantageusement du RESTAURATEUR DE ROBSON, j'en achetai une bouteille pour l'essayer. L'effet fut pour ainsi dire instantané, car dès la première application, mes cheveux cessèrent de tomber et après quelques jours ils recommencèrent à croitre avec une vigueur véritablement étonnante. Je viens de finir cette bouteille et je crois en toute vérité que je suis en voie de reconquérir *au complet* l'abondante chevelure de ma première jeunesse. J'ai employé le RESTAURATEUR DE ROBSON 2 ou 3 fois par semaine, me frictionnant en même temps le cuir chevelu avec une brosse, plusieurs fois par jour. Je recommande maintenant cette excellente préparation, car si elle produit chez les autres le même effet que chez moi, son usage accompagné de frictions tel que mentionné plus haut, fera certainement disparaitre la calvitie chez tous ceux qui souffrent de cette grande incommodité."

ISRAEL JUBINVILLE,
Commerçant de bois.

Ste-Emilie de l'Energie, 28 janv. 1892.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON
est en vente chez les
Pharmaciens et Marchands
EN GENERAL.
Prix : 50 centins la bouteille.

Pour maigrir en 30 jours sans nuire a votre sante

Portez pendant la nuit la CEINTURE ELECTRIQUE PLASTIQUE, elle supprime tout excès d'embonpoint, Ce système diminue toutes les parties du corps envahies par la graisse.

Pour tout renseignement, adressez-vous à **M. Ad KOHN, No 112 rue Fortier,** qui en verra gratis et franco, la manière à toute personne qui en fera la demande. 20-1an

—Succès toujours croissant de notre préparation pour faire tomber les poils follets de la figure des dames : vu son usage universel, seulement $1.75 la bouteille y compris une boite d'onguent.

Nous avons toujours en main la préparation pour teindre la barbe et rendre aux cheveux leur couleur naturelle sans salir la tête, et une autre pour les cors et le mal de dents. Nous avons de plus la purgation de poumons qui chasse la bile et donne au sang une grande pureté, expulse toute espèce de vers radicalement. Elle est infaillible et peut être prise en toute saison. Lisez les certificats qui paraissent tous les mercredis et samedis dans une autre colonne.

Mme Vve R. DESMARAIS & LACROIX, FILS, 1263 rue Mignonne, coin de la rue Ste-Elizabeth

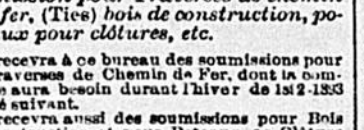

Chemin de Fer du Grand-Trone

Soumission pour Traverses de chemin de fer, (Ties) *bois de construction, poteaux pour clôtures, etc.*

On recevra à ce bureau des soumissions pour des Traverses de Chemin de Fer, dont la compagnie aura besoin durant l'hiver de 1892-1893 et l'été suivant.

On recevra aussi des soumissions pour Bois de Construction et pour Poteaux de Clôture dont la Compagnie aura besoin en 1893.

On pourra avoir des spécifications et des formules de soumissions en s'adressant à John Taylor, "General Storekeeper," Montréal.

On recevra ces soumissions jusqu'au 31 Août prochain. Chaque soumission devra être adressée au sou signé avec la suscription : " Soumission pour traverses de chemin de fer, (ou bois de construction, etc.)

L. J. SEARGEANT,
Gérant Général.

Montréal, 22 Juillet 1892.

Province de Québec district de Montréal

VICTORIA par la grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

En vertu de la COMMISSION ROYALE émise par autorité de la loi sous le Grand Sceau de la Province, nous constituant et nommant nous PHILIPPE-BABY CASGRAIN, de la dite cité de Québec, avocat et Conseil de la Reine ; DAMASE PARIZEAU et GEORGE WASHINGTON STEPHENS, de la cité de Montréal, tous deux députés à l'Assemblée Législative de notre province afin de vérifier des paiements qui ont été faits à même la subvention de $112,500 votée par l'acte 51-52 Vic., ch. 91, par. *b*, pour payer les gages des ouvriers employés dans la constrction du chemin de fer de Montréal et Sorel, et les fournisseurs des matériaux, etc., et pour l'achat du matériel roulant et la mise en bon état d'exploitation de cette voie, par Messieurs R. Préfontaine, C. N. Armstrong et F. X. Choquette, ès-qualité de fidéicommissaires nommés à cette fin pour le bureau de la compagnie intéressée, et aussi pour s'enquérir de toutes autres matières se rattachant à ces paiements et à l'emploi du montant de cette subvention.

A tous les intéressés et à tous ceux qui y sont sont concernés, ou qui ont des renseignements à donner dans l'intérêt public en cette affaire :—

Prenez avis que nous, commissaires susnommés, procèderons à faire telle enquête, devant nous, dans la ci-devant salles des séances de la Cour de Circuit, au Palais de Justice, en la cité de Montréal, à commencer à dix heures de l'avant-midi, MARDI, le deuxième jour d'Août 1892.

Donné sous notre seing, en la cité de Montréal, le vingt-unième jour de Juillet mil-huit-cent-quatre-vingt-douze.

F. B. CASGRAIN,
D. PARIZEAU,
G. W. STEPHENS,
Commissaires.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et portant à l'endos : " Soumissions pour Bureau de Poste, etc., St Henri, P. Q.," seront reçues à ce bureau, jusqu'à Vendredi, le 12ème jour d'Août 1892, pour les divers travaux nécessaires à la construction du Bureau de Poste, etc., St Henri.

On pourra voir les spécifications au Département des Travaux Publics, à Ottawa, et au au bureau de M. A. Raza, Architecte, Montréal, après Mardi, le 19 Juillet 1892. Les soumissionnaires sont avertis qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur la formule imprimée, qui sera fournie, et signée de leurs mains.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un *chèque de banque accepté égal à cinq pour cent du montant qui est mentionné* payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement ; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
E. F. E. ROY, Secrétaire

Département des Travaux Publics, Ottawa, 18 Juillet, 1892. 149-3

LA Dominion Steam Carpet Beating Co., No 11 rue Hermine, N. H. Tabb, Gérant. Telephone Bell 798 et Federal 813.

Compagnie de Navigation de la Riviere Ottawa

SERVICE QUOTIDIEN DE LA MALLE

Montréal et Ottawa et les Sources Calédonia.

Excursions de jour par le Vapeur palais "Sovereing" à Carillon, et retour par les rapides. Tous les jours, $1.

Les passagers prennent le train qui part tous les jours à 8.05 du matin pour Lachine, correspondant avec le vapeur, pour Ottawa et les ports intermédiaires.

Voyages de l'après-midi—Sauter les Rapides.

Prenez le train de 5 heures du soir pour Lachine. Aller et retour........50c

Prenez le train de 1.20 h. de l'après-midi, quotidien (Samedi G. T. 2 p. m. ou 1.30 p. m. Samedis, C. R. R.) pour STE-ANNE, aller et retour........80c

HUDSON, par le train de 1.30 de l'après-midi, C. P. R. samedis seulement........$1.

Billets aux bureaux du Grand Tronc, 243 rue St-Jacques, aux hôtels Windsor et Balmoral, 184 rue St Jacques et à la gare Bonaventure.

Vapeurs des Marchés.—Le vapeur "MAUDE" pour Hawkesbury, Brown's Wharf, Ottowa, etc., mardis et vendredis, 6.30 P. M. Le vapeur PRINCESS pour St-André, Carillon, etc., Mercredis et Samedis à 6 P. M.

Pour des excursions à Sherringham Park, l'Ile Perrot, nolisez le vapeur-salon populaire PRINCE OF WALES.

R. W. SHEPHERD, Jr., Gérant.

La Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario

ARRANGEMENTS D'ETE 1892

Les bateaux entre Montréal et Québec voyagent comme suit. Départ de Montréal les jours de semaine à 7 p. m. Le steamer QUEBEC, capitaine Robt. Nelson. Le steamer MONTREAL capitaine L. H. Roy. Commençant dimanche le 26 juin, les bateaux feront le service entre Montréal et Québec tous les dimanches laissant ces deux ports respectivement à 3 hrs P. M.

QUEBEC ET SAGUENAY

A partir du 21 juin, les vapeurs de cette ligne feront 4 voyages par semaine partant de Québec les mardis, mercredis vendredis et samedis à 7.30 heures A. M. pour la Baie St-Paul, Eboulements, Malbaie, Rivière du Loup, Tadousac, Baie des Ha ! Ha ! et Chicoutimi, arrêtant à l'Anse St-Jean. Commençant le 4 juillet un voyage spécial de Québec à Murray Bay laissant tous les lundis.

MONTREAL ET TORONTO

Commençant le 1er Juin, les vapeurs voyageant entre ces ports quitteront tous les jours (dimanches exceptés) jusqu'au 30 Septembre, le bassin du Canal à 10 heures avant-midi, et Lachine à l'arrivée du train qui quitte la gare Bonavanture à midi et par le train de 5 heu es p. m. pour Côteau Landing, Kingston, Toronto.

LES MILLES-ISLES

Les vapeurs arrêteront à Alexandria Bay, Parc des Milles-Isles, Round Island et Clayton, en montant et en descendant, vers le 4 de Juillet, le nouveau vapeur COLUMBIAN, laissera Kingston pour Montréal les lundis mercredis et vendredis à 5.15 a. m.

MONTREAL A CORNWALL

Le steamer BOHEMIAN, capt. Baker, départ du bassin du canal pour Cornwall et les ports intermédiaires les Mardis et Vendredis à midi. Départ de Cornwall pour Montréal, les lundis et jeudis matin.

MONTREAL ET TROIS-RIVIERES

Le steamer TROIS-RIVIERES, capt. L. O. Boucher, départ de Montréal, Mardis et Vendredis, à 1 h. p. m. et des Trois-Rivières, les mercredis à 11.00 a. m. les dimanches à midi.

MONTREAL ET CHAMBLY

Le steamer CHAMBLY, capt. Jean Chapdelaine, départ de Montréal, les Mardis, et Vendredis, à 1 h. p. m. et de Chambly les Mercredis à 8.30 a. m., les samedis à 4 p. m., passant la nuit du samedi à St Marc.

MONTREAL A CONTRECŒUR ET PORTS INTERMEDIAIRES

Le steamer TERREBONNE, capt. Laforce, départ de Montréal pour Boucherville, Varennes, Bout de l'Ile et Verchères, tous les jours à 3.30 p. m. excepté le samedi à 2.30 p. m.

Pour Contrecœur, tous les lundis, mercredis, jeudis et samedis à 2.30 p. m.

Pour St-Paul L'ermite et l'Assomption, les lundis, mardis et mercredis à 3.30 p. m. et les samedis à 2.30 p. m.

Pour Lachenaie, les jeudis et vendredis à 3.30 p. m.

EXCURSION A BON MARCHE

Tous les Samedis, commençant le 1er mai, le vapeur TERREBONNE partant de Montréal pour Verchères à 2.30 h p. m. sera de retour le même soir à 8.30 heures.

Tous les Dimanches, départ de Montréal, à 7 hrs. p. m. pour Contrecœur, arrêtant à Boucherville, Varennes et Verchères, de retour à 9 heures p. m.

TRAVERSE DE BOUCHERVILLE.—Tous les jours (dimanche exceptés).

D'HOCHELAGA à 6, 8, 10 hrs a. m., midi, 3 4.50 et 7.30 hrs p. m.

DE BOUCHERVILLE à 5, 7, 9, 11 hrs a. m., 1, 3.45, et 6.15 hrs p. m.

De Dimanche, de Montréal, (Island Wharf) 1.00, 3.05 et 5.15 p. m., De Boucherville 11.30 a. m. 1.50 et 4.10 p. m.

TRAVERSE DE LAPRAIRIE

Le vapeur LAPRAIRIE, capt. Coursol. Du 30 Mai jusqu'au 29 Aout, les samedis, dimanches et fêtes exceptés de Laprairie 5.00 8.00, 10.30 a.m. 1.30, 5.30 p.m. de Montréal 6.00, 9.00 a.m., midi, 4.00 6.15 p.m.

Les samedis, de Laprairie 5.00, 8.00, 10.30 a.m. 12.40, 2.40 et 5.30 p.m. De Montréal, 6.00, 9.00, 11.30 a. m., 1.30, 4.00 et 6.15 p. m.

Les dimanches et fêtes, de Laprairie, 7.00, 9.15 a. m. et 5.00 p. m. De Montréal 8.00 a. m., 2.00 et 6.00 p. m.

TRAVERSE DE LONGUEUIL

Vapeur LONGUEUIL, capt. F. Jodoin. Jour de semaine, de Longueuil au Pied du Courant, à 5.00, 6.00, 6.30, 7.00, 8.00, 8.30, 9.00, 9.30, 10.00, 11.00 a.m., midi, 1, 2, 3, 4, 5, 5.30, 6, 6.30, 7.15, 8.00, 9.00, 10 et 11.00 p.m.

Du Pied du Courant à Longueuil à 5.30, 6.15, 6.45, 7.30, 8.15, 8.45, 9.15, 9.45, 10.30, 11.30 a.m., 12.30, 1.30, 2.30, 3.30, 4.30, 5.15, 5.45, 6.15, 6.45, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 p.m.

Voyages du Dimanche, de Longueuil à 8.00 8.30, 9.00 a.m., 12.00, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 heures p.m.

Du Pied du Courant à 8.15, 8.45, 9.15 a.m., 12.15, 1.30, 2.30, 3.30, 4.30, 5.30, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30 et 11.30 p.m.

BOUCHERVILLE ET HOCHELAGA

De Boucherville	De Hochelaga
5.00 a. m.	6.00 a. m.
7.00 a. m.	8.00 a. m.
9.00 a. m.	10.00 a. m.
11.00 a. m.	midi
1.00 p. m.	3.00 p. m.
3.45 p. m.	4.50 p. m.
6.15 p. m.	7.30 p. m.

Du quai de Laprairie à Boucherville, 5.15 p.m. Les dimanches laissera Boucherville à 11.30 a. m., 1.50 p. m. et 4.00 p. m. du quai Jacques-Cartier, 1.10, 3.05 et 5.05 p. m.

Bureaux des billets, où l'on peut retenir des cabines ; H. F. Chaffee, No 128 rue St-Jacques, en face du St-Lawrence Hall ; John McConniff hotel Windsor ; Hy. St-Dizier, hôtel Balmoral ; Robt. McEwen, bassin du canal.

JULIEN CHABOT, Gérant-Général.
ALEX. MILLOY, Gérant du Traffic.
Bureau principal, 228 rue St-Paul.
Montréal, juillet, 1892.

A. DEMERS. C. BRUNET.

Faisant affaires sous le nom de

DRAPEAU, SAVIGNAC & CIE

140 rue St Laurent, Montreal

Ferblantiers, Plombiers, Couvreurs et Poseurs d'Appareils de chauffage

Assortiment très varié et complet d'Ustensiles de cuisine, Coutellerie, Lampes, Gazeliers, Brackets, Globes, etc., à des prix très-modérés.

Ils se chargent de tout ouvrage, tel que Couverture en ardoise, en Ferblanc, en Tôle galvanisée, et toutes espèces de réparations à des prix très modérés. Spécialité pour la pose et le réparage des fournaises à l'eau chaude, à vapeur, haute et basse pression, des Fournaises à l'air chaud et des Fournaises à l'eau chaude et à l'air chaud combinés.

DISTRIBUTION DE PRIX 1892

Librairie J. B. ROLLAND & FILS

LES MAISONS D'EDUCATION ET MM. LES COMMISSAIRES D'ECOLES voudront bien se rappeler que notre Librairie offre encore cette année, l'avantage de l'assortiment le plus complet de *Livres d'histoires, Livres de Piété, Ouvrages canadiens, etc.,* richement cartonnés, dans tous les formats et tous les prix ; ainsi qu'un grand choix d'*imageries et autres articles* propre à être donnés en récompenses.

Les commandes qu'on voudra bien nous transmettre par la poste recevront toute notre attention, et afin de donner pleine et entière satisfaction, nous vous prions de faire connaître en même temps le nombre d'écoles, la division des classes, la quantité de prix et le montant qu'on a intention de payer.

J. B. ROLLAND & FILS,
6 à 14 rue Saint-Vincent, Montréal.

MERES

QUAND VOTRE ENFANT SOUFFRE ET CRIE DE DOULEUR

N'allez pas

lui donner aucun sirop adoucissant, ou narcotique injurieux il se peut qu'il soit troublé par es vers, et qu'il ait besoin des

Crêmes de Chocolat

DE

DAWSON

POUR LES VERS

Un spécialiste éminent pour les maladies des enfants dit : "Un besoin qui s'est fait sentir depuis très longtemps est enfin rempli par les CRÊMES DE CHOCOLAT DE DAWSON POUR LES VERS. Elles sont certaines, n'exigent aucun autre médicament, et étant préparées sous forme de crême de chocolat, les enfants ne les refusent jamais."

En vente dans toutes les Pharmacies, **25 CTS LA BOITE.**

Pour le Mal de Dent faites usage du "Stop-It" de Dawson

LEGAL

PELLETIER & FONTAINE
AVOCATS
NO 105 COTE LAMONTAGNE BASSE-VILLE
QUEBEC
L'HON. L. P. PELLETIER, L. L. L.
A. FONTAINE, L. L. D.

Lamothe & Trudel
AVOCATS
No 35 RUE ST JACQUES, Montréal
Boite 1748 Bureau de Poste.
Téléphone: No 1524.

DOCTEUR CHARTRAND, chirurgien membre de la société Physique et Chimie de Paris, professeur à l'Université Laval, médecin à l'Hotel-Dieu, de retour d'Europe à son bureau au No 618 rue St Denis, coin de la rue Roy. Heures de consultation : de 8 hrs à 9.30 hrs a.m., 2 hrs à 3 hrs et 6 hrs à 8 hrs p. m. Téléphone Bell 6312. 92 1an

D' J. G. A. GENDREAU
CHIRURGIEN-DENTISTE
No 20 RUE ST LAURENT
Extraction de dents sans douleurs par l'électricité et par anesthésie locale. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. Bell Téléphone 2313. 89 1 an

L. C. BOURGEOIS
NOTAIRE
456 RUE RACHEL
ARGENT A PRETER 109-1a

M. GARAND
— NOTAIRE —
10 rue St LAMBERT, Montreal
Résidence : 29 Avenue Mont Royal, vis-à-vis l'Avenue Laval.
ARGENT A PRETER

Assortiment le plus complet de marchandises Françaises, Anglaises et Américaines
Chez L. C. De Tonnancour
— MARCHAND-TAILLEUR —
No 8 Côte ST-LAMBERT.

J. EMILE VANIER
Ancien élève de l'Ecole Polytechnique
INGENIEUR CIVIL, ARPENTEUR
107—RUE ST JACQUES—107
BATISSE DE L'IMPERIALE
Demandes de BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce, etc., préparées pour le Canada et l'étranger. 1a-88

ETABLIE EN 1867
L. W. Telmosse & Cie.
(Successeurs de Gaucher & Telmosse)
IMPORTATEURS
EPICERIES, VINS, LIQUEURS,
CONSERVES ALIMENTAIRES, ETC.
242-244-246, rue St Paul
87-89 rue des Commissaires MONTREAL
Thé et Vin de messe une spécialité. 1a-45

F. ED. MELOCHE
Ancien élève de M. N. Bourrassa et professeur à l'école des arts.
ARTISTE PEINTRE
Décorations d'édifices publics religieux, civils
Domicile et Ateliers: 62 rue Berri, Montréal

A. & E. LOIGNON
INGENIEURS-CIVILS
7 PLACE D'ARMES. MONTREAL
Téléphone No 9277
Etudes plans et devis pour Travaux Publics, Constructions civiles et Industrielles, Fondations, Maçonneries, Charpentes-Métalliques.

PAUZE & LAMOUCHE
Magasin de peintures, Ferronneries et Tapisseries, Matériaux Artistiques, une spécialité.
No 1786 rue Ste Catherine
Aussi travaux de peintures, blanchissage, etc. Téléphone 7048. 69-1an

Avis-MEUBLES
Meubles réparés avec soin chez
L. R. VALIQUETTE, —254— St-Laurent

E. CHANTELOUP
Fondeur en Fer et en Cuivre
Manufacturier de Cloches pour Eglises, Couvents et Collèges
Horloges et Cadrans pour Clochers et Tourelles, Clôtures et Balustrades en fer et en fonte.
Colonnes, Solives et Portes de Voutes en [illegible]
Couvertures en cuivre rouge et en tôle galvanisée.
Instruments Télégraphiques pour maisons d'éducation.
Appareils Calorifères, etc., etc., etc.
587 à 593 RUE CRAIG, Montréal
A. GERARDIN, Propriétaire. F. HURTUBISE, Directeur-Gérant

AUX MARCHANDS DE GROS.
Premières maisons de vins et liqueurs de France, demandent représentants au Canada. S'adresser par lettres
L. A. C.,
jno-228 B. P. Boite 965

A LOUER
Le magnifique magasin No 114 rue St Laurent. Grande cave avec plancher en ciment conditions faciles. S'adresser à l'ETENDARD No 25 rue St Jacques; 39 Jno

NOUVELLES DES ETATS-UNIS

Savannah, Ge., 24—Un nègre du nom de Williams a été pendu à Savannah (Géorgie) ; il avait commis un assassinat au mois de janvier dernier de complicité avec deux autres individus qui ne sont pas encore jugés. Williams est mort en protestant de son innocence.

Kansas, 24—La chaleur est intense dans le nord du Kansas ; à Atchison, le thermomètre est monté à 104 degrés Fahrenheit (40 degrés centigrades) à l'ombre. On signale de nombreux cas d'insolation dont l'un a été suivi de mort.

Chicago Ill. 24.—Quatre hommes ont été asphyxiés dans l'une des fosses de la tannerie Huck et fils, à Chicago. Trois d'entre eux sont morts aussitôt après avoir été retirés de la fosse, et le quatrième est dans un état désespéré.

Hiteman, Iowa. 24. — Un ouragan d'une grande violence s'est abattu sur la petite ville de Hiteman (Iowa) ; plus de vingt maisons ont été démolies, une vingtaine d'autres ont eu leur toiture emportée, et nombre d'habitants ont reçu des blessures graves.

PITTSFIELD, MASS.—Une quinzaine de grévistes de la filature Pomeroy sont retournés à l'ouvrage lundi dernier, aux mêmes conditions que précédemment.

—Mme Rose Terry Cooke, écrivain distinguée et dont les œuvres sont très connues en ce pays, est décédée lundi dernier.

Mme Cooke naquit à West Hartford (Conn.), le 17 février 1822, fit ses études en la même ville et épousa M. Cooke, de Winsted, en 1873.

Parmi ses meilleurs ouvrages, on vite : " Poems, Happy Dadd, Somebody's Neighbors, Roothbound The Sphinx's Children."

CLEVELAND ET LES CATHOLIQUES

Ces jours derniers, M. W. Back, de Chicago, écrivait à Grover Cleveland, attirant son attention sur un article du *British American Citizen* qui contenait le paragraphe suivant :

" Quand Cleveland devint président, il fit relier par un fil télégraphique la Maison Blanche au palais du cardinal, et installa un catholique romain à la tête de chacun des départements du service civil qui comprend 10,000 employés, et permit aux Sœurs, contrairement aux instructions imprimées affichées dans tous les bureaux publics à Washington, de parcourir ces bureaux deux fois par mois et d'obliger chaque employé à souscrire pour le soutien de l'Eglise catholique romaine, et sur leur refus de les faire destituer. On peut voir par là jusqu'à quel point un tel homme est indigne de notre appui."

En réponse à la lettre de M. Back, M. Cleveland s'exprime ainsi :

" J'ai presque honte en accédant à votre demande de nier un avancé aussi stupide et aussi absurde que celui que vous me signalez. Cependant, vu que c'est la deuxième fois qu'on s'adresse à moi à ce sujet, je crois qu'il est préférable de vider la question en autant que cela se peut, en répudiant cet avancé, dans, dans tous ses détails et dans la portée qu'il pourrait avoir, comme absolument dénué de fondation.

" Je connais le cardinal Gibbons, et je le reconnais comme un bon citoyen et un Américain éminent et je sais que sa charité et son esprit de tolérance forment un contraste frappant avec l'intolérance acharnée et la malice de certaines gens qui se réclament du titre de protestants. Je connais un certain nombre de membres de l'Eglise catholique qui étaient employés dans le service civil durant mon administration et je suppose même qu'ils étaient nombreux.

" J'aurais honte de mon titre de Presbytérien si la déclaration que je fais pouvait porter offense à quelques-uns."

ECHOS DE L'EXPOSITION

Les concessions accordées aux gouvernements étrangers dans le Palais de l'Agriculture, sont définitivement fixées.

—L'on annonce que le roi Alexandre de Serbie a résolu d'aller à Chicago à l'occasion de l'Exposition. Ce prince, âgé de 16 ans, est le fils de l'ex-roi Milan, dont il a été tant parlé, et de l'exreine Nathalie.

—Il y aura à l'Exposition une exposition d'ostréiculture, faite par les soins de la " Shell Fish Commission," du Connecticut. Un banc d'huîtres, des modèles de bateaux employés par les ostréiculteurs, les systèmes de dragage, etc., tout cela sera exposé.

Deux des canons qui, pense-t-on, armaient le vaisseau de Christophe Colomb viennent d'être reçus à Chicago, tout récemment. Ces canons présentent la forme massive de ceux que l'on fabriquait au XVe siècle, et comme bien l'on pense, on n'en possède pas les affûts en bois, qui n'ont pu résister à quatre siècles ; d'ailleurs, les canons eux-mêmes ne sont pour ainsi dire plus que deux masses de rouille, et seraient dénommés "fer brut" sur les régistres de douane. Un des officiers de marine, détachés auprès de la "World's Columbian Exposition" a découvert ces reliques dans l'une des îles des Indes Occidentales et d'après des traditions, et même des preuves convainquantes, l'on a reconnu que ces canons faisaient partie de l'armement d'un fort construit par le fils de Colomb et qu'ils avaient été apportés d'Espagne sur les vaisseaux de ce dernier. On peut encore reconnaître les ruines du fort.

—On écrit de Paris que le ministre du commerce vient d'instituer, sous la présidence de Mme Carnot, un comité chargé de préparer la participation française dans la section des travaux de la femme à l'exposition de Chicago.

Mgr Gravel à Spencer

Sa Grandeur Mgr l'évêque de Nicolet, P. Q., est allé confirmer tout près de 500 enfants à l'église canadienne de Spencer, la semaine dernière, à son retour de Southbridge. La cérémonie a été des plus imposantes.

LE CHOLERA AUX ETATS-UNIS

Saginaw, Mich., 23—Une grande émotion a été causée en cette ville par la découverte qu'un nommé James Cockburn était mort mardi soir, du choléra asiatique, et avait été enterré secrètement, à la hâte pendant la nuit.

Cockburn était un émigrant écossais arrivé depuis cinq semaines seulement à Saginaw où il demeurait dans Howard Street, avec son fils et sa fille. Lundi dernier, un médecin, le docteur James Cambell, a été appelé pour donner ses soins à Cockburn qui était atteint, disait-on, du choléra nostras. Mais le médecin a trouvé le malade ayant des nausés, avec des crampes aux bras et aux jambes et il en a conclu que le cas était beaucoup plus grave qu'on ne voulait l'avouer.

Les craintes du médecin ont été confirmées le lendemain soir par la mort de Cockburn. Le chef du bureau de santé, M. Duffield, prévenu en toute hâte, a fait enterrer le défunt et désinfecter soigneusement les effets de Cockburn, de son fils et de sa fille.

Grâce à ces précautions, il n'est pas probable qu'il se produise de nouveaux cas. Cependant la mort de Cockburn et son enterrement hâtif s'étant ébruités depuis à Saginaw, y ont causé une émotion facile à concevoir.

Opinion de la presse sur Cleveland

La seule objection apportée à la nomination de Cleveland était qu'il ne pourrait remporter l'état de New-York. Il n'a jamais été dit qu'il n'était pas fidèle à la constitution.

Maintenant qu'il est nommé par la majorité, tout le monde doit s'incliner comme plusieurs l'on fait, d'ailleurs.— *New-York World.*

—Si tous les démocrates s'unissent, Cleveland sera certainement élu, car il va rallier un grand nombre de républicains qui l'ont déjà supporté et beaucoup d'autres qui sont mécontents de l'administration actuelle. — *New-York Journal of Commerce.*

—Tout ce qu'il y a de loyal aux Etats-Unis va donner un ferme et loyal appui à Cleveland.

Il a reçu plus des deux tiers des voix et il n'y a conséquemment aucune hésitation. Tout le monde doit se donner la main et le supporter.

—*Brooklyn Daily Eagle.*

Un lion de mer apprivoisé

Un pêcheur d'Astoria (Orégon) possède un lion de mer qui suit son bateau comme un chien, trotte derrière la voiture de son maître. Il l'avait pris tout jeune dans un filet. La pauvre petite creature poussait des cris si plaintifs que le pêcheur en eut pitié ; il la rapporta sur le rivage et en prit soin. Il la nourrit de lait pendant tout l'hiver, et cet été, devenu grand, le lion de mer accompagna son maître à la pêche. Il nage à l'arrière du bateau et prend le plus vif intérêt à la pêche. Dès qu'on lève les filets, il s'avance le long du bateau et crie jusqu'à ce qu'on lui ait jeté un poisson.

—Fumez le Bouncer à 5c

Le Revd J. B. HUFF, Florence, écrit: " C'est avec beaucoup de plaisir que je rends témoignage en faveur de la grande efficacité de la Découverte Végétale de Northrope & Lyman pour la Dyspepsie, efficacité que j'ai connue par expérience personnelle. Pendant plusieurs années, mon estomac ne put supporter aucune espèce de vivre, et après mes repas, j'éprouvais de douloureuses sensations, mais dès que j'eus commencé à faire usage de la Découverte Végétale de Northrop et Lyman pour la dyspepsie, j'obtins du soulagement. jno

—Nouvelles ceintures de cuir et de métal dans les derniers goûts, chez S. Carsley, rue Notre-Dame.

—Pour les cors, les verrues, les oignons employez le Wight's Corn & Wart Cure. En vente chez les pharmaciens 25c la bouteille ou chez **J. H. Nault, Prop., 2449 rue Notre-Dame.**

On trouvera chez S. Carsley dans tous les départements des coupons qui seront vendus à des prix très réduits, pendant la vente, à bon marché, du mois de juillet.

—Fumez le Bouncer à 5c

—Coupons de marchandises de laine, pour être vendus à un prix moindre que celui du gros, chez S. Carsley.

—Rien n'égal l'exterminateur de Moher Graves pour les vers chez les enfants et chez les grandes personnes. Voyez à ce que vous ayez le vrai remède en achetant.

LA LOTERIE
— DE LA —
PROVINCE DE QUEBEC.

Autorisée par la Législature.

VALEUR DES LOTS

$52,740.00

Tous les lots sont tirés à chaque tirage

Prochain Tirage: le 3 Août

Rappelez-vous que le gros lot est de

$15,000

Billets - - $1.00

do - - - 25c

Pour $1 vous pouvez gagner $15,000
Pour $1 vous pouvez gagner 5,000
Pour $1 vous pouvez gagner 2,500
Pour $1 vous pouvez gagner 1,250

Il y a aussi un grand nombre de lots de $5, $10, $15, $25, $500, $250 et 500, au total de $28,990.

N'oubliez pas que votre billet, gagnant un lot quelconque parmi les lots tirés un par un, peut aussi gagner un des lots approximatifs de $25, $15 et $10, et avoir droit en outre à un lot de $5, s'il se termine par les deux derniers chiffres de l'un des deux premiers gros lots.

LE GERANT
S. E. LEFEBVRE,
81 rue St-JACQUES, Montréal Canada.

Pension Française
LAVIGNE
ROME, via del Tritone No 86
Pal. del Banco di Roma.

AFFICHES DE TOUTES SORTES
— EN —
FRANÇAIS ET ANGLAIS
— DE —
Maison à louer,
Bureau à louer,
Maison à vendre,
Etc., etc.
AVENDRE AUX
BUREAUX DE L'"ETENDARD"
35 RUE ST JACQUES.

LE PACIFIQUE CANADIEN
UN VOYAGE D'AGREMENT
SUR LE
LAC MEMPHREMAGOG

Tous les SAMEDIS, durant les mois de JUILLET et AOUT, la compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien aura des trains d'excursion comme suit :

Départ de la gare Windsor, à Montréal, à 2.00 a. m. ; arrivée à Newport à 12.40 p. m. Départ de Newport, à bord du vapeur LADY OF THE LAKE, à 1.05 p. m. ; arrivée à Georgeville à 2.55 p. m. à Magog. à 3.55 p. m. Départ de Magog par le train, à 5.40 p. m. ; arrivée à Montréal à 8 20 p. m.

PRIX, TOUT LE VOYAGE SEULEMENT } **$2.50**

Les billets seront bons pour stationner à Newport, Georgeville ou Magog, jusqu'au lundi suivant la date de leur emission.

Pour billets et toutes informations, s'adresser à n'importe quel agent de billets de la compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien aux BUREAUX DES BILLETS DE MONTREAL
266 rue St Jacques et à la Gare Windsor.

CHEMIN DE FER
VERMONT CENTRAL

Changements importants dans le service des Trains

Devenus en force le 26 Juin 1892

Les Trains laissent la Gare du Grand-Tronc, comme suit :

POUR NEW-YORK

8.30 A. M. Dim. excep.	Train rapide via Rutland, Troy et Albany, arrivant à New-York à	9.20 P. M
8.30 A. M. Dim. excep.	Train Express via White River Junct et Springfield, arrivant à New-York à	10.00 P.M.
7.30 P. M. Tous les jours	Train rapide de nuit, via Troy et Albany, arrivant à New-York à	6.45 A.M.
8.35 P. M. Tous les jours	Express de nuit via Springfield et New Haven, arrivant à New-York à	11.30 A M.

POUR BOSTON

8.30 A.M. Dim. excep.	Express de jour via Rutland et Fitchburg, arrivant à Boston à	7.35 P.M.
8.30 A. M. Dim. excep.	Train rapide, via White River, Jc. et Lowell, arrivant à Boston à	7.15 P. M.
7.30 P. M. Dim. excep.	Train rapide, via Billow's Falls et Fitchburg, arrivant à Boston à	6.00 A.M.
8.35 P. M. Tous les jours	Train express de nuit via Concord et Lowell, arrivant à Boston à	8.15 A. M.

Pour les Montagnes Blanches

8.30 A. M.—Pour Montpellier, Beth'ehem, Profile House, Fabyan's, North Washington, Portland et Old Orchard Beach.

Des nouveaux wagons buffets, réfectoires et dortoirs Wagner sont attachés à tous les trains directs.

Pour les billets, indicateurs et tous les autres renseignements, s'adresser au bureau de la compagnie, 136 rue Saint-Jacques.

A. C. STONEGRAVE,
Agent des passagers au Canada.

F. W. BALDWIN,
Sur. Général

S. W. CUMMINGS,
Agent général des passagers
ST ALBANS Vt.

CHEMIN DE FER
DELAWARE ET HUDSON

Ligne rapide entre New-York et Montréal.

Steamers du Lac Champlain et Lac George.

LA ROUTE LA PLUS COURTE
— POUR —
NEW-YORK
— ET POUR —
Saratoga, Troy, Albany, Boston, Philadelphie, Baltimore et Washington.

Et tous les points au Sud et à l'Est

RAPIDITE—PAS DE DÉLAI

Les trains partent de Montréal:

7.15 A. M.—Tous les jours excepté le dimanche, arrivant à New-York à 8.50 p. m. **Char salon de Montreal a New-York.**

7.30 P. M.—L'Express de nuit (y compris les dimanches). Le nouveau char dortoir Buffet de Wagner fait le voyage jusqu'à New-York sans changer, arrivant à New-York à 6.45 a. m. le lendemain matin. Aussi chars dortoir jusqu'à Albany dans lequel les passagers peuvent rester jusqu'à 7 hrs a.m. Ce train correspond directement à Troy et Albany, avec le train char dortoir pour Boston arrivant à 10.40 a. m.

Le train de la Malle et Express sont transportés à New-York par cette ligne.

Des renseignements sont donnés et les Billets vendus aux hôtels Windsor et Balmoral, à tous les bureaux du Grand-Tronc et aux bureaux de la compagnie.

143 rue St-Jacques, Montréal.

J. W. BURDICK, Agent Gén. des Passagers. Albany, N.-Y.
W. H. HENRY, Agent, Montréal

Montreal, et Concord R. R.

Pour tous les Points du Canada et de l'Ouest, via Plymouth et Wells River, connection avec le Pacifique Canadien.

Les trains laissent Manchester pour tous les points du Canada, *via* Plymouth et Wells Rivers, faisant connection à Newport, avec le Pacifique Canadien à 10.39 a. m., 9.11 p. m. Dimanche 9.11 p. m.

Pour Chicago *via* Wells River, Newport, et par le Pacifique Canadien 10.39 a. m.

Pour St-Paul, Minneapolis, et tous les points de l'Ouest, 9.11 p. m. Dimanche, 9.11 p. m.

Pour tous les points sur le Vermont Central et le Grand Tronc, 10.17 a. m., 2.44, 8.59 p. m, Dimanche, 8.59 p. m.

Pour Chicago par le Vermont Central et le Grand Tronc, 2.41, 8.59 p. m. Dimanche, 8.59 p. m.

Double Ligne entre Manchester et Boston

Les trains partent de Manchester pour Boston, 6.05, 6.18, 6.30, 8.05, 8.27, 10.58 a. m., 3.20, 4.20. 5.49, 7.06 p. m. Dimanche, 6.18. 6.30 8.06 a. m.

Les trains partent de Manchester pour Nashua et Worcester à 6.05 6.18, 6.30, 10.58 a. m., 4.20 p. m. Dimanche, 6.30 a. m.

Laissent Manchester pour New-York, par les lignes de bateaux à vapeur à 8.20 p. m.

Laissent Manchester pour New-York *via* Boston, par toutes les lignes ferrées à 6.05, 8.05, 10.58 a. m., 8.20, 5.49, 7.06, p. m. *Via* Worcester 6.05 a. m.

Billets en vente pour tous les points du Canada, Chicago et l'Ouest, par les Concord & Montréal et le Pacifique Canadien. Pour prix, adresses-vous à A. ELLIOT, agent pour la vente des billets.

T. A. MACKINNON, Gérant général
W. A. STOWELL, Surintendant.

F. E. BROWN, Agent pour la vente des billets.

Douloureux Spectacle

que celui qui frappe les yeux quand on regarde une femme faire le lavage et qu'elle n'emploi pas la **Pearline** Cela est dur aux yeux, mais c'est encore plus dur à faire. Les lavages faits avec la **Pearline** sont faciles, ne donnent pas de douleurs de reins, ne gâtent pas les tissus fins. **Evite les Frotte, Frotte, Frottements.** Rien d'aussi commode, rien d'aussi pnissant. Les lavages à la **Pearline** n'offrent pas de danger. Des millions de personnes le savent et peuvent le dire aux millions d'autre qui ont besoin de le laver.

Gare Les Colporteurs et certains Epiciers sans scrupule vous diront: " Cela est aussi bon," ou " cela est la même chose que la Pearline." CELA EST FAUX. La Pearline n'est jamais colportée et si votre épicier vous envoie une préparation quelconque à la place de la Pearline, agissez franchement et faites la seule chose honnête—*renvoyez-la lui.* 276 JAMES PYLE, New-York.

AGENCE COMMERCIALE
L'UNION DU CREDIT
A. BERTIN & CIE

Collection par contrat d'abonnement depuis 50 doll. par année donnant droit à des avances sur comptes remis.

COLLECTION de factures, mémoires, comptes notes, billets, etc., etc., aux commission de 2 à 5 pour cent net pour tous frais. (Conditions spéciales pour le commerce de gros.)
AVANCES de 30 à 50 pour cent sur le montant de bordereaux remis en collection.
ESCOMPTE au taux légal, de tout effet de commerce ou billet promissoire, sous solvables signatures.
PRETS sur marchandises, valeurs, immeubles, titres, etc.
ACHAT de marchandises en solde, créances, vieux stock, etc., etc.

DEPOTS—6 p X l'an d'intérêt bonnes garanties sont offertes pour les depots d'argent qui sont disponibles à demande ; et 8 10 pour cent.
TRADUCTION—Service spécial pour la traduction anglaise et française de tous documents judiciaires ou autres, annonces, réclames, correspondances, etc.
CONTENTIEUX—Affaires litigieuses, poursuites ou défenses devant les cours de la province à des conditions avantageuses.

L'Agence se charge : des règlement et vérification de compte, liquidation de société, de faillite, de succession ; convention de creanciers en vue d'arrangement ; correspondance, démarches, rédaction d'actes sous seing privé, travaux d'écriture et de comptabilité à prix raisonnable. Téléphone 7248. 444 Lagauchetière, Montréal.

Renseignements Commerciaux Gratuits pour nos clients.

NOUVELLE DECOUVERTE PAR ACCIDENT. En mêlant un composé chimique une partie de ce composé est tombée sur la main du chimiste qui, après s'être lavé, a découvert que le poil était complètement disparu. Nous avons immédiatement mis cette merveilleuse préparation sur le marché et la demande est maintenant si grande que nous l'offrons dans le monde entier sous le nom de **QUEEN'S ANTI-HAIRINE.** Cette préparation est tout à fait inoffensive et si simple qu'un enfant peut s'en servir. Relevez le poil et appliquez le mélange pendant quelques minutes et le poil disparaît d'une façon magique sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre effort sur le moment ou après. Cette préparation differe de toutes celles en usage jusqu'à présent pour les mêmes fins. Des milliers de **DAMES** qui étaient ennuyées de poils sur la figure, le cou et les bras témoignent de ses mérites. Les **MESSIEURS** qui n'aiment pas à avoir de la barbe ou du poil au cou devraient se servir de la **QUEEN'S ANTI-HAIRINE** qui met de côté la nicessité de se raser, en empêchant pour toujours la croissance du poil. Prix de la " Queen's Anti-Hairine $1 la bouteille, envoyée-franco par la poste en boîte de sureté. Ces boîtes sont scellées de manière à éviter l'observation du public. Envoyez le montant en argent ou en timbres avec l'adresse écrite lisiblement. La correspondance est strictement confidentielle. Chaque mot que contient cette annonce est honnête et vrai. Adresses **QUEEN CHEMICAL CO., 174 Race street, Cincinnati, Ohio.** Vous pouvez enregistrer votre lettre à n'importe quel bureau de poste afin de vous en assurer la livraison. Nous paierons $500 pour chaque cas d'insuccès de cette préparation ou pour la moindre injure qu'elle ait causée à une personne qui en a acheté. Chaque bouteille garantie.

SPECIAL.—Aux dames qui répandent ou qui vendent 25 bouteilles de Queen's Anti-Hairine nous donnerons une robe de soie, 15 verges de la meilleure soie. Bouteille grandeur extra et échantillons de soie à votre choix, envoyés sur commande. Salaire ou commission aux agents.

☞ Nous avons essayé la Queen's Anti-Hairine et nous déclarons qu'elle possède toutes les qualités ci-dessus. LYTLE SAFE & LOCK Co., EDWIN ALDIN ET CIE., JNO. D. PARK & SONS, Agents en gros, Cincinnati, O.

L'EMBARRAS DU CHOIX
Chez ARCAND FRERE
III RUE SAINT - LAURENT

A tous nos clients qui sont venus en foule pendant ces 3 derniers mois profiter du bon marché, sans précédent de nos marchandises, nous leur disons que nos PRELARTS ANGLAIS à 30c, importation directe, continueront à faire leur étonnement. Les dessins variés et choisis, la qualité supérieure de ces Prélarts donneront entière satisfaction à l'acheteur.

Nos TAPIS TAPESTRY, à 35c, nos MAGNIFIQUES RIDEAUX 3½ verges de longueur, pour deux piastres la paire, et le grand choix de Cretonnes et Mousseline à Rideaux, exposé dans nos vitrines attirent l'attention de chaque passant.

Aussi Couvrepieds de couleur et blanc, coton à draps et Toiles à Nappes en coupons, Serviettes de table avec frange à 40c pour 6.

Bas Cachemire de première classe pour 35c.

Une visite de votre part est respectueusement sollicitée.

GLACIERES, FILTRES, Etc.

GLACIERES, à tout prix, depuis $6.50 à $55.00. **FILTRES A EAU** depuis 75 cts à $40 chaque **CITERNES** pour Eau à la Glace. Ustensiles de Jardin, ARROSOIRS, Tuyaux d'arrosage, Cuvettes et Seaux en bulpe, Sorbetières, etc. Chez

L. J. A. SURVEYER, **No 6 rue St Laurent.**

LA ROYALE
COMPAGNIE D'ASSURANCE D'ANGLETERRE
BUREAU PRINCIPAL, au Canada, Montreal.

CAPITAL - - - - - - - - $10,000,000
PLACEMENTS - - - - - - - $30,000,000

Montant placé au Canada pour protection des porteurs de polices, principalement au fonds du gouvernement, $800,000. Responsabilité des actionnaires illimitée

La ROYALE a le plus grand surplus d'actif au-dessus du passif de toute compagnies d'assurance contre l'incendie du monde.

WILLIAM TATLEY, AGENT PRINCIPAL et GÉRANT RÉSIDENT.
E. HURTUBISE et A. ST-CYR, Agent spéciaux du département français, Montréal.

HORAIRE POSTALE POUR MONTREAL

JUILLET 1892

SOMMAIRE

VOIES FERRÉES

DIRECTION.	A Recevoir AM.	A Recevoir P. M.	A Livrer AM.	A Livrer PM
GRAND TRONC				
Montréal et Toronto	8 00	7 20	9 00	8 00
Montréal et Cornwall, local	....	4 00	9 45	....
Montréal et Lachine	6 00	2 15	8 30	5 00
Montréal, Huntingdon et Dundee	5 00	2 45	9 30	....
Montréal et Valleyfield	5 00	2 45	9 30	6 00
Montréal et Rouses Point	6 15	4 10	8 30	11 15
Montréal et St Jean	6 30	3 40 4 45	10 30	9 00
Montréal et Island Pond	6 45	3 00 3 00	7 30	12 30
PACIFIQUE CANADIEN				
Montréal et Toronto	....	3 00	9 30	....
Montréal et St Jean, N. B.	....	6 50	....	5 50
Montréal et Sherbrooke	....	3 00	....	12 30
Montréal et Newport	....	4 45	11 00	....
Montréal et Sorel R'y	7 15	3 00	7 30	....
Acton et Sutton R'y	....	3 00 6 50	....	12 30
Farnham et St Pie	....	3 00	....	12 30
Sherbrooke, Lac Mégantic	6 45	6 50	7 30	5 50
Montréal et Québec—côté nord	7 15	8 00	7 30	9 00
Montréal et Ottawa	8 00	3 45	11 45	....
Montréal, St Lin, St Jérome et St Eustache	8 00	4 30	9 30	....
Montréal, Winnipeg, C. A. Can. Au. R. Montr'l, Ottawa, C.P.R. Mont'l, Rigaud	....	7 30	9 00	....
Central Vt. R. St John's et St Armand	....	5 15	9 30	....
Central Vt. Ry., Montr'l St Césaire, Farnham et Waterloo	6 30	3 50	8 45	9 00
B. & M. R. Passumpsic, Sherbrooke et Stanstead	....	4 00	10 00	....
	....	8 00	7 30	....

PROVINCES

DIRECTION	A Recevoir AM.	A Recevoir P. M.	A Livrer. AM.	A Livrer. P. M.	Voie
Alberta	....	7 30	9 15	.....	C. P. R.
Assiniboia	....	7 30	9 15	.....	C. P. R.
Arthabasha	....	7 30	9 15	.....	C. P. R.
Col. Anglaise	....	7 30	9 15	.....	C. P. R.
Manitoba	....	7 30	9 15	.....	C. P. R. G. T. R.
N. Brunswick	6 45	6 50	....	5 40	C. P. R. G. T. R.
N. Ecosse	6 45	6 50	....	5 40	C. P. R.
Ontario	8 10	7 30	9 00	9 15 9 15	G. T. R.
L du P. Edouard	6 45	....	....	7 15	G. T. R.
Saskatchewan	....	7 30	9 15	.....	C. P. R.

ETATS-UNIS

Centre	6 25	4 10 7 00 3 30	7 30 8 30	10 15	D. & H.
N. Angleterre	....	3 30 7 00	8 45	.....	Cent. V.
Sud	6 25	7 00 7 30	7 30 8 30	10 15 8 15	D. & H.
Ouest	8 10	11.0	9 00	9 15	G. T. R

Les correspondances enrégistrées pour Boston et les Etats de la Nouvelle Angleterre, New-York et les Etats du Sud, doivent être déposées avant 3.30 heures p. m. Pour Portland, Me., à 7 heures p. m.

Le sac des lettres enrégistrées pour New York passe via Springfield, Mass., en charge du courrier convoyeur et arrive à la gare à 11.32 a. m. le lendemain.

Les Dépêches pour Terreneuve, laissent Halifax, N. E., les 8 et 22 mars.

PIRATE!

65

Cette modeste chambre était d'une scrupuleuse propreté, et cependant deux vieux serviteurs étaient seuls à prendre soin de Vonved.

Près du poêle, dans un grand fauteuil, était enfoncé un vieillard dans une immobilité complète. Il était vêtu d'une pelisse garnie de martre russe de l'espèce la plus rare. De longs cheveux retombaient sur ses épaules, se mêlant à une barbe qui lui descendait presque à la ceinture. Les cheveux et la barbe étaient d'un blanc de neige. Son menton tombait sur sa poitrine, et ses yeux étaient fermés.

Amélie remarqua avec étonnement que son front noble et majestueux avait à peine quelques rides. Son visage était celui d'un homme dans la force de l'âge. Ses joues étaient pleines, son teint frais et délicat, il avait encore toutes ses dents. Il fallait voir ses cheveux et son corps débile pour être convaincu que Knut Vonved avait vécu toute une génération au delà du terme prescrit par le Psalmiste. Amélie vit, du premier coup d'œil, que ses traits rappelaient ceux de son mari et de son enfant, et elle se souvint que ces trois têtes ressemblaient d'une manière frappante à un portrait qu'elle avait vu de Valdemar le Grand, chef de cette illustre race.

Veit Pedersen s'approcha de son maître et lui annonça, avec l'air du plus profond respect, que la comtesse d'Elsinore était présente. Knut Vonved parut d'abord insensible à ce qu'on lui disait, mais presque anssitôt il s'anima et parut comprendre chaque parole du Veit. Il ouvrit lentement ses yeux bleus encore clairs et brillants et les fixa sur Amélie, restée debout près de la porte. Il y eut un moment de silence, puis Amélie s'élança vers le vieillard, et, joignant les mains, s'agenouilla devant lui.

—Prince Vonved ! sauvez-le ! s'écria-t-elle, sauvez mon mari ! Vous seul le pouvez.

—Qui es-tu ?

Ces paroles furent prononcées d'une voix si claire et si douce, qu'Amélie eût douté qu'elles fussent sorties de la bouche de Knut Vonved si elle n'avait vu ses lèvres s'entr'ouvrir.

—Je suis Amélie, femme de ton petit-fils, Lars Vonved.

—Tu es la fille du colonel Orvig ?

—Oui

—Je l'ai connu. C'était un brave, et il est mort pour sa patrie. Qui t'a amenée ici ?

—Le sergent Jetsmark.

—Jersmark a toujours été un bon soldat et un fidèle serviteur. Pourquoi est-tu venue me voir ?

—Mon mari me l'a ordonné.

—Peux-tu me donner quelque témoignagne de la vérité de ce que tu me dis ?

—Ceci ! et elle montra la bague de Lars Vonved.

Knut ne regarda pas la bague, ses yeux étaient attachés sur la physionomie pleine d'anxiété de la jeune femme.

—Est-ce tout ?

—Lars Vonved m'a chargé de vous dire que, " quoique le vaisseau ait vogué rapidement, l'aigle a enfin laissé tomber l'épée sur le pont."

—Je le sais ! Que demande-t-il ?

Amélie répéta les paroles de son mari.

—Aimes-tu ton mari ?

—Plus que la vie.

Knut étendit lentement et avec peine sa main droite sur la tête d'Amélie, agenouillée à son côté.

—Je te bénis, mon enfant, lui dit-il. Et puisse le Dieu que j'adore et en présence de qui je paraitrai cette nuit te bénir à jamais !

Ces paroles furent prononcées d'une voix solennelle.

—Vous le sauverez !

—Oui, mon enfant, ne crains rien ; ton mari sera sauvé.

Knut Vonved parlait du ton calme et inspiré d'un roi prophète mourant. Sur son ordre Veit Pedersen chercha dans son coffre caché dans un enfoncement derrière la tapisserie, et au bout de quelques minutes apporta une cassette d'où fut tirée la mystérieuse dent de cachalot, qui fut remise à Amélie.

Knut Vonved reprit la parole :

—Tu as un fils : amène-le moi.

—Demain.

—Mes yeux ne verront pas le soleil de demain se lever sur la terre. Il faut que je le voie immédiatement : je veux le voir avant de mourir.

Amélie ne pouvait résister à ce désir, exprimé d'une manière si touchante. Elle envoya chercher Wilhelm par Jetsmark, qui l'amena peu de temps après et l'introduisit auprès de son aïeul.

Knut arrêta longtemps ses yeux sur ce fils de sa race, et le noble enfant soutint et rendit avec fermeté ce regard ardent.

—Tu es ce que j'étais il y a près d'un siècle, murmura Knut Vonved. Notre sang n'a pas dégénéré.

Le vieillard fit un faible mouvement, et Amélie, soulevant et dirigeant sa main, la posa sur la tête de Wilherm. Alors le patriarche prononça une fervente bénédiction.

Un silence solennel suivit, Knut Vonved le rompit, et Amélie fut frappé de l'éclat surnaturel qui animait sa physionomie.

—Ta mère t'a appris à prier ? dit-il à l'enfant toujours à genoux.

—Oui : je dis mes prières soir et matin.

—Tu sais l'Oraison dominicale ?

—Oui.

—Récite-la.

Wilhelm joignit ses petites mains et, les yeux fixés sur ceux de Knut Vonved, qui ne cessait de le regarder, il commença, d'une voix claire et mesurée, la prière trois fois sainte.

Un cri d'Amélie interrompit l'enfant.

La main de Knut Vonved avait glissé lourdement de la tête de Wilhelm, et ses yeux s'étaient fermés. Il était mort

Ainsi s'éteignit cet homme jadis puissant l'un des plus braves, des plus nobles, des plus illustres descendents de Valdemar le Grand.

Le dernier objet sur lequel ses yeux se fixèrent fut la physionomie fière et animée de Wilhelm, et le dernier son qui frappa son oreille fut la voix de son arrière petit fils, récitant l'Oraison dominicale.

XX

LE COMMANDANT DANS LA PRISON DE LARS VONVED

Le jeudi, un peu avant midi, c'est-à-dire moins de vingt-quatre heures avant le moment fixé pour son exécution, Lars Vonved reposait paisiblement sur son banc de chêne, le dos appuyé contre la muraille et accoudé sur son oreiller de cuir. Cette position était évidemment la plus commode pour lui, celle dans laquelle ses fers le gênaient le moins.

A voir l'attitude de cet homme, personne n'eût pu s'imaginer qu'il se savait condamné à subir une mort horrible et ignominieuse. Il était là, entre les murailles d'une prison d'où toute évasion semblait impossible, et cependant ses membres, quoique enchaînés, reposaient sur le banc comme s'il eût été sur un lit moelleux dans la cabine de son navire. Sa physionomie douce et fière avait conservé son calme habituel, et rien dans ses traits n'indiquait la moindre anxiété : on n'y lisait non plus aucune émotion, seulement un léger sourire errait sur ses lèvres, et ses yeux bleus et perçants se dirigeaient de temps à autre avec une certaine curiosité vers la porte.

Il attendait évidemment quelque visiteur. Qui pouvait venir le voir ? ce n'était pas sa femme : elle était la seule personne qui eût l'autorisation de pénétrer jusqu'à lui, mais elle ne devait venir que le soir. Ce n'était donc pas Amélie que Vonved attendait ; ce n'était pas non plus un ami, ni même une personne qu'il eût jamais vue : qui ce pouvait-il être ?

Le bourreau de Copenhague !

Le matin de ce jour, Vonved avait demandé à voir le général Poulsen, et le commandant de la citadelle de Frédérikshavn s'étant rendu avec empressement à son désir, le prisonnier lui dit qu'il avait une faveur à réclamer de lui.

Le général, qui par extraordinaire était en ce moment de fort belle humeur, répondit qu'il était disposé à la lui accorder, pourvu qu'elle ne fût en rien contraire à son devoir. Alors Vonved demanda qu'on permit à celui qui devait l'exécuter, au bourreau de Copenhague, de venir le voir dans la prison, désirant, disait-il, avoir une entre-vue avec ce personnage.

—Ah ! dit le général avec un accent mêlé de surprise et de pitié, est-ce que vous ne le verrez pas toujours assez tôt ?

Vonved insista tellement que le commandant Poulsen se rendit, mais une autre demande plus extraordinaire encore fit tressaillir le général. Le condamné désirait que le bourreau apportât ses instruments de supplice, afin de pouvoir les lui montrer.

Le commandant hocha la tête et regarda Vonved d'un œil pénétrant. Celui-ci, devinant les pensées secrètes de Poulsen, lui dit en souriant :

(A continuer)

LA PAIX PUBLIQUE

Troubler la paix publique est un délit, et si vous en doutez essayez seulement de faire du tapage sur la rue, vous serez bientôt coffré! Notre vigilante police ne badine pas là-dessus, et elle a raison.

—Vous troublez la paix publique? Au poste!

Mais si vous prenez la précaution de franchir le seuil de votre demeure, vous êtes aussi bien hors des atteintes de dame police que les criminels dans les lieux d'asile au moyen-âge.

Vous pouvez assembler chez vous une trentaine d'hommes et de femmes sous prétexte de donner une fête et, avec leur aide, régaler le voisinage à un demi-mille à la ronde d'un concert impromptu composé de cris sauvages, de vociférations, de claquements de mains et de trépignements; vous pouvez ouvrir toutes grandes portes et fenêtres afin que vos voisins ne perdent pas un son, vous pouvez prolonger ce tapage infernal pendant toute la nuit si bon vous semble, personne, à ce qu'il paraît, n'a rien à y voir: charbonnier est maître chez lui.

Si, vers les trois heures du matin, un voisin dont la femme malade gémit douloureusement accablée parce supplice intolérable, dont les bébés réveillés pleurent et ajoutent leurs cris d'effrois à ceux de vos voisins perd patience et va réclamer l'intervention de la police, le sergent du poste lui répond: votre voisin est chez lui; il y fait ce qu'il lui plaît; nous ne pouvons pas intervenir!

—*Mais ces gens-là troublent la paix publique!*

—S'ils étaient au dehors, oui! mais à l'intérieur, c'est différent!

Et c'est tout ce qu'il peut en obtenir.

Il s'en revient tristement chez lui, et à trois cents verges de distance, il est salué par ce refrain chanté à tue-tête par vingt voix avinées: c'est à boire, à boire, à boire, c'est à boire qu'il nous faut!

Le lendemain, s'il veut en avoir le cœur net, il va exposer le cas au chef de police, qui confirme la décision du sergent: nous ne pouvons intervenir!

Voilà qui est consolant et donne une haute idée de notre législation.

Heureusement les opinions sont partagées et si le voisin ahuri s'adresse au greffier de la cour du Recorder, il est enfin récomforté.

Ici on lui dit que troubler la paix publique, que les pertubateurs soient en dedans ou en dehors de la fenêtre est toujours la même chose et que le délit existe dans les deux cas.

Du reste, la nouvelle loi Thompson, la loi criminelle nouvellement adoptée le dit expressément, d'après le greffier.

Cela parait d'accord avec le bon sens et les idées de civilisation.

L'autre jour, dans les mêmes parages un ivrogne battait sa femme et menaçait de la tuer. Les enfants jetaient des cris de terreur. Tout le quartier était attroupé. On connaissait l'individu et on avait raison de craindre pour la pauvre femme.

"Il faut empêcher un meurtre, criait-on, allez chercher la police."

Un voisin se dévoua et se rendit à la station. —Cet homme est-il chez lui, demanda le sergent?

—Oui.

—Alors, nous ne pouvons rien y faire.

—Mais s'il tue sa femme?

—On l'arrêtera pour meurtre.

—Ne serait-il pas plus humain de l'arrêter avant et de prévenir le meurtre?

—Nous n'avons pas le droit de pénétrer chez lui sans un *warrant*.

Vraiment, c'est à se demander si nous vivons en pays civilisé!

E péron [pour l'ho]nneur de la législation que c'est le greffier qui a raison et que la police se méprend étrangement sur ses droits et sur son devoir.

VISITE D'INSPECTION

La quarantaine de la Grosse-Ile

L'honorable M. Ouimet, ministre des travaux publics, est de retour en cette ville après une visite des travaux du gouvernement, qui a duré plus d'une semaine. L'honorable ministre, accompagné de MM. Gobeil, Coste et Rowden, a visité les travaux à la rivière St Maurice et à Trois-Rivières et le chenal au Cap à la Roche.

"L'endroit auquel j'ai porté le plus d'attention, dit M. Ouimet, est le poste de la quarantaine à la Grosse Ile. Il serait très utile de prolonger le quai afin de permettre aux gros navires d'accoster, mais ces travaux coûteraient au moins $250,000 et c'est une dépense trop forte pour cette année. Aujourd'hui les navires jettent l'ancre à deux milles du rivage, et les inspecteurs s'y rendent à bord du "Challenger."

S'il y a trace de maladie les passagers sont transportés à terre et le navire est désinfecté. Lorsque la désinfection est terminée, les passagers qui, après un sévère examen, sont reconnus comme ne portant aucun symptôme de maladie peuvent retourner à bord. Les autres demeurent sur l'île et reçoivent le traitement nécessaire.

M. Ouimet ajouta que la quarantaine de la Grosse Ile était très bien tenue et que cette opinion était partagée par tous les étrangers. "Les citoyens du Canada, dit-il, n'ont pas à craindre les fléaux que pourrait nous envoyer l'Europe aussi longtemps que le Dr Montizambert et ses assistants seront à leur poste."

PLUSIEURS CAUSES SUR MANDATS

Le grand connétable Bissonnette a fait, depuis hier soir, un grand nombre d'arrestations, aidé de M. Lambert, député connétable.

Le premier est un nommé Rémy St Germain, No 45 de la rue Ste Geneviève. Il s'est battu avec Georges Boule et lui a cassé une dent à son ratelier. Ce dernier l'a fait arrêter pour assaut et dommages à la propriété. La cause a été remise *sine die*.

Jos. Sullivan, No 507 rue Wellington, devra répondre à une accusation de refus de pourvoir portée contre lui depuis 1891. Mais sa tendre épouse prise de remords sans doute, cachait son homme depuis ce temps. Hier, pour la récompenser, il se porta à des voies de fait sur elle. C'est alors qu'elle s'est décidée à le faire loger au poste. Procès, demain.

Avila Cardinal, 138 rue Papineau, accusé d'assaut simple sur Chs. Bouchard a été admis à caution et sa cause est remise.

Arthur Trudeau et André Sicard accusés de vol d'une montre, de bijoux et de 65 cts en argent appartenant à Adelard Lemay, se sont dit innocents et le procès est fixé à mercredi.

Une vagabonde nommée Bridget Hogan, épouse de John Burke, No. 179 rue Canning, et sur laquelle une sentence a déjà été suspendue pour vagabondage a été de nouveau logée au poste pour même offense. Le procès a été remis à cette après-midi.

TROIS ANS DE PENITENCIER

Un individu nommé Eugène Lapointe convaincu de vol d'outils de tailleurs de pierre chez M. Hutchison pour un montant de $75.00, a été condamné ce à 3 ans de pénitencier ce matin en cour de police.

Tirage

Mardi prochain, 26 courant, aura lieu au Couvent du Mild-End le tirage d'un cheval dont la râfle est commencée depuis quelque temps. 150-3

ECHAPPE BELLE

Sauvetage émouvant à Lachine

Hier après-midi comme MM. A. Leblanc, J. E. Deslauriers et A. J. F. Lanoix était à se baigner près de l'île Dorval ils virent chavirer un canot monté par quatre hommes qui tombèrent à l'eau.

Immédiatement ils prirent une chaloupe et allèrent à leur secours. Ils les sauvèrent au moment où ils allaient disparaître sous les flots après une lutte impuissante et désespérée.

Etant ramenés sur l'île, on leur donna quelque cordial qui les remit bientôt. Les victimes de cet acccident sont trois frères du nom de Crépeau et un de leur cousin nommé Piercé.

QUERELLE ENTRE FEMMES

L'une d'elles est horriblement maltraitée

Une querelle sanglante a eu lieu aujourd'hui entre deux femmes de la Pointe St Charles et comme elles étaient aux prises, une dame du nom de Marguerite McInney âgée de 60 ans est entrée dans la maison pour mettre la paix. Toutes deux se sont ruées sur elle comme des furies et l'ont battue cruellement la renversant et la frappant ensuite à la tête à coups de pieds. Elle est venue porter plainte, ce matin, en cour de police, le visage tout lacéré, les yeux pochés et la tête enveloppée de linges ensanglantés.

Un mandat a été pris contre les accusées.

ASSAUT GRAVE

Un homme frappé à la tête avec un morceau de fer.

Vers 9.30 hrs. hier soir un homme du nom de Alex. Cumming, entrait dans l'état le plus pitoyable à la station de la rue Ontario. Il était tout couvert du sang qui s'échappait en abondance de plusieurs blessures à la tête et au visage. Il a dit qu'un nommé Osborne l'avait attaqué et frappé à la tête avec un poing de fer et un couteau dans une maison de pension de la rue des Commissaires. La police s'est mise immédiatement à la recherche du coupable mais elle n'a pu l'atteindre encore.

EMPRUNTEUR MALHONNÊTE

Un individu qui a déjà dit-on été au pénitencier est allé chez M. Labelle rue St George pour emprunter une petite voiture à bras sous prétexte d'aller porter quelques effets. Quelques heures après le propriétaire n'était pas peu surpris de trouver sa voiture à la porte d'un magasin d'effets de seconde main. Il s'en empara et courut à la station de police suivi de près par l'acheteur qui l'avait eue pour $1.00 bien qu'elle valût $20. M. Labelle lui a donné sa piastre et le détective Barrett a été chargé de trouver le voleur.

DEPARTEMENT DES INCENDIES

M. Benoit, le chef des pompiers, a reçu, hier, un chèque pour la somme de $100 pour le fonds de réserve des pompiers. M. Ramsay est le signataire de ce chèque qu'il donne en reconnaissance de ce qu'ont fait les pompiers lorsqu'il a été victime de l'incendie du 18 juillet dernier.

—La maison de M. S. Philipps, portant le No 493 rue St Hubert, a failli devenir la proie des flammes hier. Le feu a été mis aux rideaux d'une fenêtre par une lampe qui se trouvait tout près. Un citoyen a été assez heureux pour éteindre ce commencement d'incendie.

LE MONTREAL ET LE SOREL

Enfin on paraît vouloir faire quelque chose pour mettre le "Montréal et le Sorel" en opération, du moins en ce qui concerne la section entre Longueuil et St-Lambert.

M. A. A. Taillon, le sequestre du chemin, a décidé de faire faire, lui-même, les travaux de réparations de cette partie de la ligne, et l'ouvrage est commencé depuis samedi. On a déjà distribué sur la ligne douze chars de traverses et une équipe d'hommes assez forte travaille à l'élargissement, au nivellement, etc., de la voie.

Les travaux sont faits sous la surintendance de M. William Phillips, ingénieur civil, et seront poussés avec la plus grande activité, car M. Taillon désire mettre le chemin en opération le plus tôt possible—il y a bien assez longtemps qu'il est arrêté.

Mortalités.

130 catholiques ont été inhumés au cimetières de la Côte des Neiges la semaine dernière. Parmi les ptotestants il n'y a que 21 décès pour le même temps. Il n'y a qu'un cas de fièvre typhoïde, deux de rougeole et deux de coqueluche.

Noye en se baignant

M. John W. Taylor, associé de la maison Baker, Taylor et Hacket, importateurs de Montréal, s'est noyé hier en se baignant à Cherry Island près de Gananoque. Le corps a été retrouvé une demi-heure après l'accident.

Expropriation

Les témoins de la ville ont évalué le terrain de William Lavers, situé sur la rue Prince Arthur, dans l'affaire d'expropriation de la rue Pantaléon à 75 cents et ceux du propriétaire à $1.25.

La vente de résidu de terrains sur la rue Beaudry a réalisé 59 cents pour la partie ayant front sur la rue Notre-Notre-Dame et 90 cents pour la partie ayant front sur la rue Beaudry, dans le tunnel.

Personnel

M. Stanley Spencer le célèbre aéronaute est en cette ville avec son fameux ballon "Claymore". Dans quelque temps, il commencera une série d'ascensions en ballon et descente en parachute. Tout le monde sait que ce ballon a été fabriqué dans le but d'annoncer le fameux Whiskey "Claymore", dont M. Lawrence A. Wilson est l'agent à Montréal. Ce genre d'annonce tout nouveau fait honneur à ceux qui l'ont inauguré.

Queen's Theatre.

La New-York Comedy Co. s'est encore distinguée hier dans la jolie comédie "Caste"; au dire des amateurs ce sont les meilleurs comédiens qui soient parus sur la scène du Queen's Theatre depuis son inauguration et c'est principalement dans la comédie de cette semaine qu'ils se distinguent vraiment. Tous ceux qui le peuvent ne devraient pas manquer d'aller passer une agréable soirée où ils verraient se dérouler les scènes de la vie aristocrate anglaise mêlée à celle du pauvre ouvrier.

Cyclone à Philadelphie

Philadelphie, 25—Un peu avant midi, un violent orage a éclaté sur la ville; il n'a duré que quarante minutes, mais il a fait des dégâts pour plus de $200,000. La partie sud de la cité a heureusement échappé à la violence de la tempête, mais il n'en a pas été ainsi du côté du nord où l'ouragan s'est promené avec furie, enlevant les toits et déracinant les arbres. On estime à 800 au moins les maisons ainsi endommagées. Après la tempête, la chaleur est devenue intense, le thermomètre marquant 93° à l'ombre, l'humidité dans l'air étant 84 pour cent.

L'AFFAIRE FERON-GAUDRY

Elle se termine aujourd'hui

La cause intentée par M. Feron, avocat, contre le constable Thomas Gaudry, s'est continuée hier après-midi devant M. le juge Desnoyers.

Le premier témoin entendu a été le cocher de place François Bonogers qui dit que le soir en question, un jeune garçon est venu le trouver "sur son stand," coin des rues St Denis et Ste Catherine. Arrivé à l'endroit indiqué, il vit les constables Gaudry et Riopel et un autre aux prises avec un individu qui résistait et se cramponnait après la pièce transversale d'une porte cochère.

Les officiers de police ont réussi, non sans trouble cependant, à le faire embarquer dans la voiture. Le témoin se tenait alors près de la portière qui était ouverte. C'est alors qu'il a entendu M. Feron remarquer qu'ils ne devaient pas traiter un homme comme cela. Gaudry répondit: "Vous n'avez pas d'affaires ici et si vous ne vous en allez pas, je vais vous amener vous-même." M. Feron a répondu: "Je m'en irai quand vous serez partis."

A ce moment les deux constables et leur prisonnier Graham étaient montés en voiture et la portière était fermée. Au moment où la voiture était pour se mettre en marche, le témoin entendit la portière s'ouvrir de nouveau et vit le constable Gaudry descendre et empoigner M. Ferron, ce dernier n'a pas fait de bruit et n'a pas résisté. Gaudry a parlé tranquillement et n'a pas juré. Le témoin jure positivement qu'il n'a *parlé à personne de cette affaire*, mais admet que plusieurs parmi ceux qui se trouvaient aux alentours du poste où les prisonniers avaient été conduits parlaient ouvertement des mauvais traitements que les prisonnier avaient subits.

Le témoin n'a jamais dit que sa portière était brisée mais qu'il y avait des égratignures et que la poignée avait été crochie.

Le sous-chef Lapointe, le détective Campeau, le sergent Leggatt et MM. Louis Plamondon, Augustin Naud, Alphonse Brazeau et J. B. Lorge, donnent chacun un excellent caractère au constable Gaudry qu'ils ont connu depuis plusieurs années.

Edmond Hamelin, commis, témoin réservé par la poursuite donne alors son témoignage. Il connaît Gaudry et vers 11 heures le soir en question, il l'a rencontré ayant un prisonnier en charge, au coin des rues Ste Elisabeth et Ste Catherine. Lorsque la voiture fut arrivée, Gaudry aidé du constable Riopel, força le prisonnier à monter. Ils le traitèrent avec rudesse. M. Feron arriva sur les entrefaites et prononça quelques paroles que le témoin ne put entendre. Le constable Gaudry sauta à terre et empoigna le demandeur qu'il rudoya aussi.

Avec l'assistance du gardien de nuit Longtin, le prisonnier Graham a été jeté dans la voiture tête première. Une des jambes pendait en dehors. D'après le témoin l'arrestation a été opérée d'une façon brutale. Le constable Gaudry paraissait très excité. Le témoin termine en disant qu'il a vu M. Ernest Tremblay là, et que ce dernier était parfaitement sobre.

En transquestion:—Le prisonnier Graham a résisté parce que Gaudry le malmenait.

M. Jean Primeau, avocat, en ré-examen, dit que M. Tremblay était sobre ce soir-là, mais que le fait d'avoir été jeté à la porte du poste de police par Gaudry l'a excité. Le cocher a dit au témoin et à plusieurs autres que Gaudry avait été brutal et avait été la cause que sa portière était brisée. Il leur a même montré où elle était brisée.

M. Tremblay, avocat, jure qu'il était sobre ce soir-là et qu'après l'arrestation il est allé au poste de police No 4. Il a été traité de la façon la plus brutale par Gaudry. Il admet qu'il était excité après avoir été jeté à la porte.

Wilfrid Archambault, aussi en réexamen, dit que le cocher lui a montré la porte brisée, Il a vu Gaudry assaillir M. Tremblay et le mettre à la porte. Ce dernier était parfaitement sobre. Le cocher leur a dit que la police n'avait pas le droit d'arrêter M. Ferron.

Louis Larivière, courtier, connaît le constable Gaudry comme étant un homme très excitable. Ce dernier a déjà arrêté le témoin parce qu'il se tenait sur le bord du trottoir pendant un feu. Il a demandé à Gaudry de ne pas lui mettre les menottes, mais ce dernier n'a pas voulu et l'a traîné par le collet jusqu'au poste. Le lendemain le témoin a été condamné en cour du Recorder pour ivresse quoiqu'il ne fasse jamais usage de boisson.

M. Ethier transquestionne alors le témoin qui dit qu'il n'aimait pas Gaudry depuis ce temps-là et avait offert à M. Feron de témoigner en sa faveur. En réponse à une question, à savoir s'il était préjugé contre le constable, le témoin répond que oui. Pendant qu'il était employé comme teneur de livres à la Compagnie Générale des Bazars, une des vitrines avait été brisée et Gaudry a arrêté l'un des coupables. Il entra ensuite dans le magasin et demanda d'être payé. Le témoin lui donna deux dollars. C'est quelque temps après cela que Gaudry l'a arrêté pour avoir regardé le feu.

Advenant 5 heures, la cour s'ajourne à 10 heures ce matin.

SEANCE DE CE MATIN

Le premier témoin appelé ce matin est M. Télesphore H. Comtois, chapelier. Voici ce qu'il dit: Je connais le constable Gaudry. L'hiver dernier vers 11 heures du soir j'ai rencontré mon ami M. Chaput, de la maison Chaput et Frère, sur la rue et j'ai conversé quelque peu avec lui. Mon compagnon ayant fini de fumer son cigare jeta ce qui en restait. Le bout de cigare tomba sur le constable Gaudry qui s'en venait Ce dernier est alors venu à nous en disant: "Voulez-vous m'insulter?" Il prit alors mon ami par le bras et le conduisit à 50 pieds plus loin lui disant de s'en aller et moi je suis resté au même endroit.

Ensuite le même constable est venu à moi et m'a dit: "Quoi! vous n'êtes pas parti encore? Quand on veut passer pour monsieur, on ne fréquente pas des voyous comme cela! Je n'ai rien dit, mais j'ai été bien tenté de le traiter de polisson et de grossier personnage. C'est tout ce que je connais de Gaudry. Transquestionné, le témoin ajoute: Je ne crois pas que M. Chaput l'ait fait exprès de lancer le bout de cigare sur Gaudry. Je connais M. Chaput et je puis dire que c'est un homme bien élevé et qu'il est incapable de faire des inconvenances semblables.

Je ne sais pas s'il avait pris de la boisson, mais il me paraissait très sobre le soir en question.

Le constable Gaudry est ensuite appelé à la boîte des témoins. Il dit que son numéro est 140, il le porte depuis qu'il est dans la force. Il ne connaissait pas M. Chaput et n'avait jamais eu de démêlés ensemble auparavant.

M. Feron, le plaignant, lui succède ensuite. Il dit: j'ai vu M. Tremblay le soir en question. Il était sobre et il s'est conduit vis-à-vis la police de la manière la plus convenable.

Quand M. Gaudry, en donnant son témoignage, l'a accusé de l'avoir traité de polisson à la station, je jure qu'il a dit faux. Quand M. Tremblay est entré à la station, demandant à me voir comme avocat, on l'a mis à la porte et ce n'est qu'après cette insulte et étant en dehors qu'il a traité Gaudry de polisson,

Le charretier est entré avec nous au poste et après qu'il eût été payé par le sergent il m'a conduit chez M. Primeau rue Ste Catherine et sans que je lui eusse dit un seul mot il a dit: "ces maudits-là vous ont s...... maltraité.

Alors j'ai répondu au cocher devant M. Primeau:

Vous avez donc vu toute l'affaire? Là-dessus il m'a répliqué: "Ils sont toujours pareillement *rough*. Regardez la poignée de ma voiture ils l'ont cassée." Transquestionné, le témoin jure positivement que le cocher a dit "cassée" et non "égratignée." mais il n'a pas vu la voiture lui-même. Le cocher était sobre.

Le constable Gaudry, est ensuite appelé pour donner sa version de sa rencontre avec MM. Comtois et Chaput: M. Augé avocat de la poursuite s'objecte à ce témoignage mais l'objection est renvoyée.

Alors Gaudry dit: Lors de ma rencontre avec Chaput lorsqu'il m'a jeté un cigare j'étais avec le constable Riopel. MM. Comtois et Chaput étaient sur le trottoir et nous passions dans la rue lorsque l'un d'eux m'a envoyé un bout de cigare. Je ne les connaissais pas du tout, j'étais à 7 ou 8 pieds d'eux. J'ai traversé, et étant rendu près d'eux, j'ai demandé pourquoi ils agissaient ainsi. Je leur ai dit de s'en aller, car ils étaient à stationner au coin d'une rue. Ils sont alors partis chacun de son côté. L'un d'eux m'a dit qu'il ne l'avait pas fait exprès.

Le témoin, questionné, dit qu'il était très fâché, mais qu'il ne sait pas s'ils l'ont fait exprès.

Après cela, la cause est déclarée terminée, et après deux magnifiques discours, surtout de M. Augé, le juge Desnoyers a pris la cause en délibéré. Le jugement sera rendu lundi.

DEPOUILLES DE LA GUERRE

Un baril d'orfèvreries

Il y a dans cette ville un homme de police, dans le service depuis seize ans, qui dit avoir été soldat à la guerre américaine. Lorsqu'il était sous les armes, il avait réussi avec un autre camarade à se procurer un moyen baril d'orfèvreries qu'ils cachèrent sous terre. Ce camarade s'étant fait tuer, notre homme de police désire maintenant aller chercher les joyaux. Le sous-chef Kehoe a déclaré avec enthousiasme qu'il ferait partie de l'expédition.

Le professeur Richardson est mort

Le fameux athlète et professeur de boxe, le nègre Richardson, si bien connu autrefois à Montréal, est mort, hier, à l'asile de la Longue-Pointe, à l'âge de 56 ans.

Gare aux vendeurs de framboises

Les acheteurs de framboises au seau doivent se défier de la malhonnêteté des vendeurs par le temps qui court, car hier il en est arrivé une grande quantité par les chars qui n'étaient remplis qu'à moitié. Le fonds était rempli de feuilles.

Faillite

Léandre Jouette, épicier de cette ville a fait abandon judiciaire de ces biens à la demande de Dame Olivine Tremblay. Les principaux créanciers sont la demanderesse pour $1,200 et Dame Eveline Sénécal pour $2,000. Le passif est de $4,223.57.

Pied broyé

M. Ernest Sauvé, demeurant au No 651 rue Mignonne, à l'emploi de MM. Létang et Cie a eu le pied droit broyé par un baril d'huile qui est tombé sur lui. Il a été transporté à l'hôpital Notre-Dame.

Il ne savait pas ce qu'il faisait

Un cordonnier nommé Joseph Lavoie, de la rue Duluth, a été arrêté pour assaut grave sur son frère. On croit que l'accusé ne jouit pas de toutes ses facultés mentales et on a remis sa cause au 1er d'août pour qu'on puisse s'en assurer.

Cinquante piastres de récompense

M. Jos. Beausoleil de St Philippe de Valois, est venu en cette ville en compagnie de son frère l'échevin Beausoleil, et il a perdu en route $312, ainsi que des papiers précieux. L'affaire a été portée à la connaissance de la police et $50 de récompense sont promis à quiconque rapportera le précieux porte monnaie et son contenu.

Un autre Syrien dans de mauvais draps

On serait porté à croire que depuis quelque temps la colonie de Syriens que nous avons ici, tient à faire parler d'elle. Le nommé Ameen Lufti dont nous avons parlé dernièrement accuse maintenant un de ses compatriotes, Ameen Batal, venu ici de New-York, de lui avoir volé $300. Un bref de capias a été pris aujourd'hui contre lui.

Blessé gravement à Cornwall

Jean Leclair, employé de MM. Davis et Frères, contracteurs du canal de Cornwall, s'est fait sérieusement blesser hier. Leclair était à monter une grosse pierre au moyen d'une grue, lorsque tout-à-coup la pierre s'échappa, cassant, dans sa chute, une de ses jambes en deux endroits différents. On a transporté l'infortuné à l'hôpital Général.

IMMENSE CONFLAGRATION A BAY CITY

Bay City, Mich., 15—A 2 heures cette après-midi, le plus grand incendie qui ait jamais visité Bay City, s'est déclaré dans l'établissement de MM. Miller et Turner, manufacturiers de bois, situé sur le côté ouest de la rue Water, au pied de la rue vingt-neuvième. Un vent sud ouest assez violent soufflait dans le temps et alimentait les flammes en une immense conflagration, les poussant avec rapidité dans la partie habitée de la ville.

Le côté est de la rue Water où se dirigea l'incendie était tout bâtie et consistait en hôtels, magasins et restaurants. Les constructions étaient en bois et le feu les a détruites rapidement, comme si elles eussent été de papier. Le vent augmentait en même temps que les flammes progressaient et en moins d'une heure, les scieries Miller et Turner étaient en cendres, ainsi que tous le bois empilé dans les cours.

L'incendie, promenant sa dévastation, avait en outre décimé, avec une rapidité étonnante, plusieurs pâtés de maisons, et vers les 5 hrs., on commençait à craindre pour la sûreté de la ville. La scène qui s'en suivit est indescriptible. On télégraphia à Saginaw, Flint et au Détroit pour avoir des secours. Les deux premières villes envoyèrent des engins à vapeur et quantité de boyaux. Mais rien ne semblait pouvoir arrêter les flammes, et vers les 8 hrs. au delà de 300 maisons étaient en ruines fumantes.

La plupart de ces maisons appartenaient à des ouvriers, mais on y comptait aussi quelques jolies résidences. Deux églises, quatre hôtels et quarante magasins, quelques-uns considérables, sont disparus. A 9 hrs. on n'avait enrègistré heureusement qu'une mortalité, celle d'une femme inconnue, qui se trouvait alitée par la maladie. Les pertes de Miller & Turner, d'où a originé l'incendie s'élèvent à $150,000, en partie couvertes par des assurances. Les pertes totales causées par cette conflagration atteindront au moins un million de piastres.

DECES

Florida Thibault enfant de Pierre Thibault décédée le 22 courant.

Dame Vve F. H. Barolet, âgée de 88 ans, est décédée hier chez son fils Rue Lafontaine, No 246. Elle a été assistée à ses derniers moments par trois de ses filles religieuses, et par son fils le R. P. Barolet, Rédemptoriste de Ste Anne de Beaupré.

Le service sera chanté à l'église du Sacré-Cœur, mercredi le 27, à 8 hrs. a.m. Le convoi funèbre laissera la demeure de son fils, 246 rue Lafontaine, à 7½ heures. 151-2

—Pour le Mal de Dents faites usage du "Stop-It" de Dawson

PARC SOHMER

Grandes attactions cette semaine

TANAKA, (jongleurs japonais.)
Mlle ORLANDA, (prestidigations japonaise.)
LUCIANO TATALI, (acrobate dans les anneaux.)
LES LIONS DRESSÉS du colonel Boone (au Jardin Zoologique.)
LA BANDE DU PARC. 151-2

—Pour les cors, les verrues, les oignons employez le Wight's Corh & Wart Cure. En vente chez les pharmaciens 25c la bouteille ou chez **J. H. Nault, Prop. 2419 rue Notre-Dame.**

PARC ROYAL

Avenue Mont-Royal, près de la rue St-Denis. Semaine commençant lundi, 25 Juillet. Attractions extraordinaires! Engagement spécial des HILLS, les rois par excellence des anneaux volants. Les fameux DE CRAUS, Henri et Fannie, grand acte à sensation dans les airs sur le trapèze. LASSAR et LUCIFER, acrobates comiques grotesques, "scène nocturne dans le sanctuaire privé du Dr Hyde." Delle LOUISE ALTHEA, chanteuse et danseuse du plus grand mérite. EMILE GOMER, avec de nouvelles chansons comiques. Portes ouvertes tous les soirs à 7 heures. Les dimanches après-midi à 1 heure. Admission 10 cts. Enfants 5 cts.

—Fumez le Bouncer à 5c

Bonne Chance

Pour vos achats de marchandises sèches allez chez C. E. Gagnon & Cie, 1529 Notre-Dame. Pendant les mois de Juillet et Août tout est réduit. Vous pouvez juger par les prix affichés dans vitrines que les réductions sont avantageuses.

—Fumez le Bouncer à 5c

NOUVEAU

The Flat Opening Blank Book

(PATENTE KINNARD)

Le livre relié le plus fort du monde

Quand il est ouvert sur votre bureau il est aussi plat qu'une feuille de papier.
Venez l'examiner.
C'est justement ce qu'il faut dans tous les bureaux d'affaires.

MORTON, PHILLIPS & CIE

Papetiers, fabricants de livres blancs et imprimeurs,

1755 ET 1757 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

VENTE

—o: POUR LE :o—

COMMERCE

Nous vendrons à nos salles, No 95 rue Saint Jacques.

MERCREDI, 27 JUILLET COURANT

Une immense quantité de marchandises provenant d'une faillite et comprenant:

Draps, tweeds, toiles, doublures, serges, marchandises importées et domestiques, étoffes à robes, à manteaux et pour habillements, flanelles, flanellettes, cotons et cotonnades, canevas toile à nappe, merinos, cachemires, corsets, dentelles, et broderies, rubans, velours, peluche, velveteen, braids, bas et chaussettes, sous-vêtements de dames, corps et caleçons, faux cols, cravates et manchettes, couvrepieds, lainages, soie et fil en fuseau, bretelles, etc., ect. Hardes de confection. Articles de fantaisie, 80 caisses de chaussures assorties.
Confitures et gelées.
Chapeaux et Casquettes.
Epices et articles d'épicerie. Et un grand nombre d'autres marchandises. Sans réserve et en lots convenables au commerce.

Vente à dix heures a. m.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs

151-2

LOTS VACANTS

Lots de coin dans la cité florissante de Montréal à vendre en terrains de 50,000 pieds, à 15 centins le pied. Conditions faciles. Commencez maintenant votre fortune en faisant des placements. Nous garantissons ce que nous vendons, c'est-à-dire que nous remettrons ses capitaux à toute personne qui ne serait pas satisfaite au bout d'un an, si elle le désire; nous ne prenons pas de profits exhorbitants, et le public peut se fier à notre expérience pour acheter et vendre avantageusement, car nous sommes à Montréal depuis assez longtemps pour connaître la valeur relative de la propriété. S'adresser à

J. S. THOMSON & CIE.
151-3 184 rue St Jacques.

61, 63 RUE ST-JACQUES

A VENDRE

Placement excellent près de la côte St-Lambert. Une occasion sans précédent. Beau bloc à 4 étages, en pierre de taille. Unique. Le lot est de près de 40 x 90 pieds, et traverse la ruelle Fortification.

Les hommes d'affaires et les capitalistes désirant faire des placements feraient bien de ne pas manquer cette accasion. S'adresser à

J. S. THOMSON & CIE.
151 3 184 rue St Jacques.

PROPRIETE A VENDRE

Nous annonçons au public en général que nous avons toujours des propriétés à vendre, à bon marché, dans la ville et les faubourgs: ces propriétés consistent en: maisons détachées, résidences, logements sur un seul pied, cottages, etc. Nous savons que si nous ne vendons pas à des prix réduits, en un mot, si nous ne donnons pas des bons marchés, nous pouvons fermer notre établissement. Mais nous avons des propriétés à vendre à bon marché et nous les offrons aux personnes qui veulent faire un bon placement. Venez chercher des catalogues.

J. S. THOMPSON & CIE.,
151-3 184 rue St-Jacques.

FERME A VENDRE A GRANBY

300 acres, 150 défrichés et en culture, 150 en bois, érable, cèdre, pruche, sapin, etc; belle sucrerie, goudrelles, 4,500 érables. La maison est une véritable maison de ville et de première classe; les granges, écurie, étables à cochons, remises à voitures, etc., sont en bon ordre et de première qualité; il y a sur la ferme, à un mille de la beurrerie et de la fromagerie cinq sources, il y a aussi une école à une demi-heure de marche de la ville de Granby. Le terrain est élevé et de première classe. Les prairies sont magnifiques. Le prix est de $5,000 seulement, ce qui n'est pas le coût des bâtisses. C'est une occasion rare pour un capitaliste ou un cultivateur. On peut faire des négociations pour obtenir les bestiaux, instruments agricoles, etc. S'adresser à

J. S. THOMPSON & CIE.,
151 3 Encanteurs.

COLONNE CARSLEY

Montréal, 26 Juillet, 1892.

Indienne Bleu-Marin

Grand assortiment d'Indiennes et Satinettes bleu-marin à

POIS POLKA et à RAIES

Indiennes à Pois Polka, de toute qualité
Satinettes à Pois Polka, de toute qualité
Satinettes rayées, unies
Indiennes rayées, unies
Satinettes noires, à Pois Polka
Satinettes de couleur, à Pois Polka

AUSSI

Un très grand stock d'Indiennes Indiennes Indigo, dans les modèles les plus nouveaux et les plus choisis, aux prix de vente de Juillet.

S. CARSLEY.

Guingans pour Robes

Guingans à carreaux pour robes....4½c
Guingans à raies pour robes........5½c

CARREAUX de FANTAISIE

Guingans pour robes, plusieurs couleurs de choix, réduits à 8½c la verge.

CARREAUX ECOSSAIS

Guingans pour robes, qualité extra, 8½c la verge.

LOT SPECIAL

de lustrés zéphir, de divers couleurs et dessins choisis, réduits, de 36c à 25c.
Guingans à carreaux pour robes, à prix réduits.
Guingans à raies pour robes, à prix réduits
Guingans cordés de Bedford à prix réduits
Cambrais de couleur, à prix réduits.

S. CARSLEY.

Etoffes d'Ete pour Robes

CHAILLIES INDIGO

à Pois Polka de toute grandeur. Prix pour la vente à bon marché de juillet, 7c la verge.

CHAILLIES DOUBLE LARGEUR

de plusieurs nuances nouvelles, avec de jolies dessins, réduits à 8½c la verge.

CHAILLIES CORDES de BEDFORD

à fond noir, avec de petits et jolis dessins, réduits à 11c la verge.

MERINOS IMPRIMES

de nuances claires, ainsi que bleu-marin, avec dessins élégants, réduits pour juillet à 13½c.

CHAILLIES CORDES de BEDFORD

ce couleurs claires, réduites à 14½ la verge.

S. CARSLEY.

Vente d'Indiennes de Juillet

Toute sorte d'indiennes Anglaises, Américaines et Canadiennes.
Bonnes Indiennes bon teint, 4½c la verne.

GRAND CHOIX

d'Indiennes Anglaise bon teint, nuances claires et foncées, réduites à 7½ la verge.

DRILLETTES ANGLAISES

Les meilleures Drillettes Anglaises, façon Satinette, en grande variété de dessins et de couleurs. Prix de Vente de Juillet, 9½c.

INDIENNES ANGLAISES

de qualité splendide et un assortiment énorme de modèles à choisir. Réduites de 14c et 19c à 11c la verge.

S. CARSLEY.

Occasions en Ombrelles

Ombrelles de Satinette pour Dames, couleurs unies et de fantaisie, réduites à 50c.

LOT SPECIAL

Ombrelles de Soie Fléchée, pour Dames, de couleurs diverses, réduites à $1.38.

LOT SPECIAL

Ombrelles de Soie Fléchée, pour Dames, toute couleur, avec manche de fantaisie, réduites à $2.50.

REDUCTIONS SPECIALES

sur toutes les Ombrelles garnies et de fantaisie en ce moment en magasin.
Ombrelles de Satinette pour enfants, à prix réduits.
Ombrelles de Satin pour enfants, à prix réduits.
Ombrelles de Soie fléchée pour enfants, à prix réduits.

S. CARSLEY.

Vente de Parapluies

REDUCTIONS SPECIALES

sur tout l'assortiment de Parapluies pour Dames et Messieurs

Parapluies solides pour Dames, 20c.
Parapluies pour Dames, article spécial, 53c.
Parapluies solides pour Hommes, 43c.
Parapluies d'alpaca pour Hommes, 70c.

LOT SPECIAL

Parapluies de Soie Gloria, pour Dames, avec manches de fantaisie, réduits à $1.18.

LOT SPECIAL

Parapluies de Soie Gloria pour Hommes, avec manches en bois naturel, réduits à $1.18.

Bel assortiment de Parapluies Riches, à des prix spéciaux.

S. CARSLEY.

RIGBY

Qu'il pleuve ou qu'il vente vous n'avez rien à craindre si vous avez un pardessus Rigby. La pluie peut tomber comme d'une fontaine et changer les champs en ruisseaux, le vent peut souffler avec violence, si vous avez un Rigby vous n'avez rien à craindre.

S. CARSLEY,

1665 1667, 1669, 1671, 1673, 1675 1677 RUE NOTRE-DAME

LE NOUVEAU CYCLORAMA

OUVERT LE JOUR ET LE SOIR

La Dernière Bataille de Custer ou la Bataille de Little Big Horne

Cette fameuse bataille a eu lieu le 25 Juin 1876 et a eu pour résultat la destruction totale des troupes sous les ordres du général Custer, par les Sioux. Il y a aussi à la bâtisse du Cyclorama **Une grande collection de curiosité indiennes.**

Entrée: 25 cts.—Ouvert tous les jours de 9 hrs. a. m. à 10 hrs. p. m. Les dimanches de 1 à 10 hrs. p. m.

BATISSE DU CYCLORAMA

1231 rue Ste Catherine, coin de la rue Saint Urbain. 51-jno

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE un garçon de 16 à 17 ans muni de bonnes recommandations pour faire le service des journaux à domicile. S'adresser au Bureau de l'ETENDARD.

ON DEMANDE un jeune homme pour faire les entrées. S'adresser au No 391 rue St Paul. 152-3

ON DEMANDE un garçon. 84 rue St Jacques. 152-3

ON DEMANDE immédiatement des dépeceurs de première classe. James Thomson & Cie, 290 rue Guy. 152-2

ON DEMANDE deux agents, No 30 rue Sanguinet. 152-3

ON DEMANDE 6 bonnes filles pour ouvrage de chaussures; gages $5 à $6 par semaine. Adresse: 180 rue Jacques-Cartier. 152-2

ON DEMANDE des couturières pour les habits d'hommes, 475 St Laurent. 152-2

ON DEMANDE un garçon pour prendre soin d'un cheval et d'une boutique de menuisier au No 43 rue Berthelet. 152-2

ON DEMANDE une fille pour la bar au No 40 St Laurent. 152-3

ON DEMANDE immédiatement des Ecoteneurs et des Envelppeurs de Tabac. Le plus haut prix sera payé. Empire Tobacco Co 780 Notre-Dame. 151-6

ON DEMANDE deux institutrices diplomées pour école élémentaire en anglais et en français. S'adresser à Luc Carle, S. T., Buckingham, Co. Ottawa. 150-3

UNE JEUNE FILLE connaissant la musique à perfection demande des élèves de piano ou une place d'organiste à la ville ou la campagne, s'adresser à Sœur Marie Delphine 1631 rue Ste Catherine. Asile de la Providence. 139-jno

Demande d'Associe.

Un monsieur supérieurement capable dans une industrie spéciale où l'on gagne beaucoup sans courir aucun risque demande un associé ou un commanditaire qui apporterait au moins $2,000, et qui serait le trésorier comptable; on peu de temps il serait complètement initié à cette industrie.

Ce serait une belle occasion pour un homme jeune et actif de se créer une belle et solide situation.

S'adresser à E. M. bureau du journal.

A VENDRE

Le droit d'exploiter dans la puissance du Canada pour un intérêt, le procédé patenté par décret No 17590 du 5 septembre 1883, accordé à Marshall J. Allen et William E. Bradley, pour perfectionnement de l'art ou procédé de fabrication du Whiskey.

FRANKFORD WHISKEY PROGRESS Co
R. L. MURCHISSON, Agent,
No 181 rue St Jacques, Montréal.

A VENDRE

A Berthierville, près du chemin de fer et des bateaux, une manufacture de laine, pouvant fabriquer pour le commerce et les cultivateurs. Bâtisse et matériel en parfait ordre. Conditions de vente très faciles. S'adresser au Revd Mr Campeau Curé de Berthierville. 95-jno

AVIS

Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Messire Joseph Javier Arsène Vinet en son vivant Prêtre, Curé de la Paroisse de St Joachim de Chateauguay, sont requises de les fier sous trente jours de la date ci-après, entre les mains du soussigné à Beauharnois, et toutes personnes endettées envers la dite succession sont aussi requises de daigner se libérer dans le délai ci-dessus avec le sous igné à Beauharnois.

P. LUSSIER, Ptre.
Curé de Beauharnois,
144 81 Executeur Testamentaire.

PENSIONNAT COMMERCIAL DU SACRE-CŒUR,

au Noviciat des Frères de l'Instruction Chrétienne. Laprairie, P. Q.

La rentrée aura lieu le **Jeudi 1 r Septembre**. Le cours se fait en français et en anglais. 146-1s

VOITURES D'ENFANTS

A 20 p. c. d'escompte chez

RENAUD, KING & PATTERSON,
652—RUE CRAIG—652

Ciment de Portland

—:o:—

LE CIMENT DE LA

DUMON & CO.
(DAGGER BRAND)

Est le meilleur qui soit offert sur le marché

J. T. SCANLAN,
26—rue SAINT-SACREMENT—26
Agent pour le Canada

CHARPENTE

Pin, Epinette Rouge, Cèdre Rond fendu et Poeaux sciés,
Bois de sciage, Pin, Epinette, Bois Franc, blanchi et embouveté, le tout offert à bon marché par

D, PARIZEAU

COIN DES

RUES CRAIG et ST DENIS

514 RUE LAGAUCHETIERE

RUE NOTRE-DAME, près de la Gare du Pacifique, Montréal.

Chaises et Lits de Camp

Grande variete, 25c a $2.00

RENAUD, KING & PATTERSON
652 RUE CRAIG.

Province de Québec district de Montréal. Cour de Magistrat No 4282.

The Montreal Gas Company, demanderesse, vs Alfred Marsouin, défendeur.

Le 4ième jour d'Aout 1892, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, No 243 rue Ste Elizabeth, en la cité Montréal, seront vendus par autorité de justice, au plus haut offrant et dernier enchérisseur, les meubles et effets du dit défendeur, saisis en cette cause consistant en un piano, etc.

Condition: argent comptant.

Jos. SIPLING, H. C. S.

Montréal, 26 Juillet, 1892.

Province de Québec district de Montréal. Cour de Magistrat No 1706.

Dame F. Peloquin et vir, demandeurs, vs J. Bte Johnson, défendeur.

Le 4ième jour d'Août, 1892, à neuf hrs de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, No 229 rue Frontenac, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, au plus haut offrant et dernier enchérisseur, les meubles et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en effets de grocerie, etc.

Condition: argent comptant.

J. S. BOURASSA H. C. S.

Montréal, 23 Juillet 1892.

Province de Québec, district de Montréal. Cour de Magistrat pour la cité de Montréal No 5220.

Frederick Cooper, demandeur, vs John Hague, défendeur.

Le 4ième jour d'Août, 1892, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, No 163 rue Canning en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, au plus haut offrant et dernier enchérisseur, les meubles et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en table et armoire.

Condition: argent comptant.

E. AUMAIS, H. C. S.

Montréal, 25 Juillet 1892.